

# LA SEMAINE AFRICAINAINE



[www.lasemaineafricaine.info](http://www.lasemaineafricaine.info)

N° 4166 du Jeudi 23 Février 2023 - 70<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: [lasemaineafricaine@yahoo.fr](mailto:lasemaineafricaine@yahoo.fr)

## UPADS

### **Pascal Tsaty-Mabiala salue le courage des journalistes aux côtés du peuple**

*(P.3)*



## EDUCATION

### **Brazzaville tient ses consultations départementales**

*(P.4)*

**Vient de paraître**



**Pour tout contact:**  
Secrétariat général  
de la Conférence  
épiscopale du Congo  
Tél. 06 884 88 98

La Semaine Africaine  
06 610 77 77

## EDITORIAL

### **De l'homosexualité**

## 140<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'EVANGELISATION DU CONGO

### **Les Commissions épiscopales se mettent en ordre pour préparer cet événement**

*(P.10)*



**CANAL+**  
Y'A PIMENT DANS TELE

**TOUJOURS +**  
DE SOIRES  
DE LEGENDES

**NOVELAS**  
VOTRE COEUR BAT PLUS FORT

**ARIZA**

LES MATCHS LES + CHAUDS,  
LES SERIES LES PLUS FORTES

LE DECODEUR HD  
1000  
5000  
A PARTIR D'EVASION

92 92  
CANAL+ CONGO

## «TOP ENTRETIEN-SERVICES»

Société A Responsabilité Limitée  
 Au Capital social: Un million (1.000.000) Francs CFA  
 Siège social: Quartier Socoprise, vers l'Ecole ILAMA; B.P.: 4150  
 RCCM CG-PNR-01-2013-B13-01119  
 Pointe-Noire/République du Congo

### INSERTION LEGALE

Il a été constitué, en date du 20 Août 2013, une Société A Responsabilité Limitée de droit Congolais, suite au procès-verbal des associés dont les statuts ont été immatriculés en date du Août 2013 au du Tribunal de commerce de Pointe-Noire sous le RCCM CG/PNR/13 B 1119, lequel RCCM a fait l'objet d'une mise à jour.

### Ladite Société présente désormais les caractéristiques suivantes:

- **Forme Juridique:** Société A Responsabilité Limitée (SARL);
- **Dénomination:** «TOP ENTRETIEN-SERVICES», en Sigle «T.E.S.»;
- **Siège Social:** Quartier Socoprise, vers l'Ecole ILAMA, B.P.: 4150 ;
- **Capital Social:** 1.000.000 F. CFA ;
- **Objet Social:** Services entretien des immeubles et espaces verts, ainsi que le désherbage, ramassage des ordures, nettoyage industriel (citernes, cuves, etc.), mise à disposition du personnel On/Offshore et divers, vente et distribution d'eau potable);
- **Durée:** 99 ans;
- **Administration:** Madame SITA Eddine Henrie, née le 19 Décembre 1968 à Brazzaville, de nationalité Congolaise, résidant à Pointe-Noire, B.P.: 4150;
- **RCCM:** CG-PNR-01-2013-B13-01119.



## AVIS DE RECRUTEMENT

Le Catholic Relief Services, USCCB, « CRS » République du Congo recrute un(e) Assistant(e) Admin Chargé de Paiement pour son département Programme.

L'Assistant(e) Chargé de Paiement sous la supervision de l'Administrative Officer et du Program Manager Sr aura pour rôle de :

- Remplir des documents financiers standard (pièces comptables, demandes de virements, chèques, etc.) en suivant un exemple de modèle avec des directives prescrites et les diffuser selon les besoins.
- Fournir un appui d'administration et de secrétariat au traitement de transactions financières. Préparer, taper, photocopier et scanner les documents liés. Classer les documents des rapports comptables et financiers selon les instructions.
- Compiler la documentation justificative (dossier de liquidation/encaissement) pour aider au traitement des transactions financières. Communiquer avec les employés, sous-réceptaires, partenaires, fournisseurs pour réclamer les documents nécessaires.
- Faire la saisie des données pour l'enregistrement des transactions financières, suite à la validation par l'employé des finances du niveau supérieur.
- Assurer la garde de divers documents (par ex. chèques vierges/non remis, coupons de carburant, etc.).

### Formation, expérience et capacités requises

- Baccalauréat exigé. Un diplôme (BTS, DEC, Licence)/certificat professionnel ou des cours en comptabilité, finances, économie ou administration des entreprises sont un plus.
- Au minimum deux (02) ans d'expérience professionnelle dans un rôle similaire avec une connaissance des pratiques comptables standard. Une expérience dans une organisation internationale est un plus.
- Expérience de l'utilisation de MS Office, en particulier Excel et Word. Expérience pratique de la saisie des données dans des bases de données et formulaires en ligne.

### Dossier de candidature devra comporter:

- Un Curriculum vitae (CV) avec trois références professionnelles (Email, coordonnées téléphoniques)
- Une lettre de motivation adressée au représentant Résident, en mentionnant le poste concerné.
- Les copies certifiées des diplômes
- Certificat de travail/attestation d'employeur
- Une pièce d'identité (Passeport, CNI) en cours de validité

**doit parvenir au plus tard le 26 février 2023** à l'adresse email suivante: **CG\_HR@crs.org** avec comme objet du message: « **Assistant(e) Admin chargé de paiements** » ou encore par le biais de l'ACPE.

Il convient de signaler que CRS se réserve le droit de ne pas donner une suite à candidature car seuls les candidats présélectionnés seront contactés

Les candidatures féminines sont vivement encouragées. CRS veille à un espace de travail sans harcèlement, ni maltraitance, ni exploitation et ni trafic d'êtres humains et tolérance zéro à la fraude et à la corruption.

Représentant Résident

## OFFRE D'EMPLOI - AMBASSADE DES ETATS-UNIS A BRAZZAVILLE

### POSTES VACANTS:

- **Procurement Assistant (Assistant Approvisionnements)**  
Date de clôture: 27 février, 2023
- **CLO Assistant (Assistant Liaison Communautaire)**  
Date de clôture: March 03, 2023

### EXIGENCES DES POSTES & COMMENT POSTULER

Merci de bien vouloir visiter le site web : <https://erajobs.state.gov/dosera/cog/vacancv-search/searchVacancies.hms> (Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google Chrome ou Microsoft Edge).

**N-B:** Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées. La mission américaine à Brazzaville apprécie une main-d'œuvre d'origines, de cultures et de points de vue différents. Nous nous efforçons de créer un environnement accueillant pour tous et nous invitons les candidats de divers horizons à postuler.

## OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA

01 Rue Kikouimba Mougali, Arrondissement 4  
 BP. : 13 865 - Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 05.543.03.93  
 E-mail bouboutouetude @ Gmail.com, Brazzaville (République du Congo).

### SYLLA CORPORATION

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE PLURIPERSONNELLE Capital social: 1.000.000 de francs CFA**  
 Brazzaville, 41 rue Dispensaire Poto-poto (République du Congo).

### INSERTION LEGALE

Suivant Acte Authentique en date du vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois, reçus par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de Poto-poto, folio 017/4, numéro 0202, il a été constitué une Société Commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Forme:** Société à Responsabilité Limitée Pluripersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts.

**Objet Social:** La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger: Commerce Général «Import-Export»: Quincaillerie Alimentation et Habillement et Vente des appareils électronique; Prestation de Services: Informatique (vente de matériel bureautique et accessoires), entretien des ménages et espaces verts, vente des produits cosmétiques et distribution/Inter médiation • Bâtiment (Travaux publics) ; Logistique. Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

**Dénomination Sociale:** La Société prend la dénomination suivante: SYLLA CORPORATION SARL.

**Siège Social:** La Société est fixée à Brazzaville au numéro 41 rue Dispensaire, Poto-poto.

**Durée:** La durée de la Société est de 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

**Capital Social:** Un Million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement.

**Administration:** la Société est gérée et administrée par Monsieur SYLLA Fousseny Gérant, secondé par Monsieur SYLLA Baba, Co-gérant de ladite société, tous deux demeurant à Brazzaville au numéro 52 de la rue Zandé Q. 35 Poto-poto.

**Dépôt Légal:** Les actes constitutifs de la Société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le sept février deux mil vingt-trois.

**Immatriculation:** La Société dénommée SYLLA CORPORATION S.A.R.L est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-2023-B12-00029.-

## LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique  
**Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)**

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

**B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -**

### Président:

Mgr Miguel Angel OLAVERRI,  
 Archevêque de Pointe-Noire

### Vice-Président

**Directeur de Publication / Rédacteur en chef:**

Albert S. MIANZOUKOUTA

**Rédacteur en chef:** Cyr Armel YABBAT- NGO

Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

### Secrétaire de rédaction:

Guy-Saturnin MAHOUNGOU  
 06 671 72 20 / 05 575.66.20

**Infographisme:** Atelier: La Semaine Africaine

### Service Commercial: Brazzaville:

Tél.: 06.660.75.86

### Pointe-Noire: Chef de bureau

Véran Carrhol YANGA  
 05 6977554 / 06 6682472

**Service commercial:** 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Site Internet:

[www.lasemaineafricaine.info](http://www.lasemaineafricaine.info)

UPADS

# Pascal Tsaty-Mabiala salue le courage des journalistes aux côtés du peuple

Le premier secrétaire de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS), Pascal Tsaty-Mabiala, a présenté mardi 14 février 2023 au siège de son parti, à Diata, dans le premier arrondissement Makélékélé, ses vœux de nouvel an à la presse. Dans son discours de 7 pages, le leader de l'opposition n'a pas épargné le pouvoir.

C'est un premier secrétaire de l'UPADS détendu et gai qui s'est adressé à la presse, en présence de quelques cadres de son parti et leaders de l'opposition. Pour Pascal Tsaty-Mabiala, ce rituel veut exprimer la reconnaissance du travail des journalistes au service de la démocratie. «*Voire profession participe, en effet, d'une manière décisive à la formation de l'opinion publique. En tant que quatrième pouvoir, vous avez la haute charge et l'impérieux devoir de garantir et de promouvoir la démocratie et d'imposer chaque jour votre espace de liberté quel qu'en soit le prix*», a-t-il déclaré, tout en reconnaissant les risques que courent les journalistes dans l'exercice de leur métier face à l'extrémisme et à l'intolérance.

Pour lui, le carnage à Paris, le 7 janvier 2015 au siège du journal Charlie hebdo, est l'illustration parfaite de la dangerosité du métier de journaliste qui se couple en Afrique avec la «*volonté du pouvoir politique d'assujettir la presse par un contrôle direct ou insidieux de l'information*».

Malgré toutes ces menaces, Pascal Tsaty-Mabiala pense qu'il appartient aux journalistes de défendre leur liberté, de protéger leur profession et d'en être fiers. «*Le silence de la presse ou son inaction est un recul de la démocratie, mieux la stagnation de la nation*». Pour cela, «*tous les griots et flagorneurs infiltrés dans votre corporation, qui rivalisent par des discours dithyrambiques, ne devraient-ils pas être stigmatisés et honnis afin de conserver les vertus de la profession ?*», a-t-il poursuivi.

Le premier secrétaire de l'UPADS a salué le courage de tous les journalistes qui se battent au côté du peuple, «*au nom de la raison, de la justice et du respect des valeurs éthiques et morales*». Il a particulièrement félicité l'ancien directeur de Vox Tv, Arsène Sévérin qui, par son attachement aux valeurs du journalisme, «*a choisi de défendre la profession et le pluralisme d'opinions*».

Tout en reconnaissant au CSLC son rôle de régulateur de la presse, l'UPADS l'invite à exercer sa mission constitutionnelle dans le strict respect de la loi afin de garantir aux Congolais le libre et l'égal accès à tous les médias. «*C'est une évidence, sans une presse indépendante, courageuse*

et engagée, il n'y a pas de démocratie», a-t-il fait savoir. Pascal Tsaty-Mabiala a appelé les journalistes à aider la démocratie congolaise à s'affirmer de manière définitive. «*Ainsi, vous rendrez service à la nouvelle génération, à nos jeunes qui doivent pleinement participer à la vie politique et citoyenne de la République... Courage face aux difficultés qui jonchent le parcours de votre profession. Le combat pour la démocratie et la liberté n'ont pas de prix. J'ai bon espoir que le triomphe sera au rendez-vous*».

Parlant du Congo, le premier secrétaire de l'UPADS a dressé un constat plutôt mitigé. «*Les Congolais sont lassés des promesses et des projets qui n'aboutissent pas, et donc n'améliorent guère leur quotidien. Les douze travaux d'Hercule envisagés par le Premier ministre lors de la présentation de la politique générale de son Gouvernement, en 2021, pourraient bien ressembler aux graines d'un chapelet dont l'usage est destiné à dire une messe de requiem. Le comble, pendant que les Congolais attendent toujours que soient élucidées les affaires dites des biens mal acquis et des Panamas Papers qui ont tant défrayé la chronique et demeurent pendantes, grand est leur désarroi d'apprendre les révélations d'une extrême gravité faites par le journal français Libération, dans ses parutions des 11 et 12 janvier 2023, lesquelles révélations font état d'une enquête liée aux activités opaques attribuées à la société de courtage pétrolier Orion Oil, propriété de Lucien Ebata*», a-t-il dit.

Tout en soutenant que son parti prenait au sérieux les allégations du journal Libération, l'UPADS exige que toute la lumière soit faite sur cette affaire pour établir les responsabilités ou réhabiliter les présumés accusés en cas de dénonciation calomnieuse ou de diffamation.

A ce titre, il a invité le PCT, ainsi que le Gouvernement de la République, à aller au bout de leur logique, celle d'engager les poursuites judiciaires envisagées à l'égard du journal Libération, afin d'apporter la contradiction nécessaire devant le juge et prouver l'innocence des personnalités citées.

Le premier secrétaire de l'UPADS a également invité le procureur de la République



Pascal Tsaty-Mabiala

à s'auto saisir de cette affaire en vue de prouver à l'opinion qu'il n'existe pas au Congo deux formes de justice, celle qui sévit pour les faibles d'une part, et celle qui protège une certaine classe d'autre part. Il a, en outre, approuvé la déclaration des partis politiques de la majorité présidentielle du 4 avril 2018, dans laquelle le principe de l'application de la sanction contre les antivaleurs avait été affirmé.

Et de demander la mise en œuvre effective des conclusions du FMI qui invitait le pays en 2019 à renforcer la transparence dans le secteur pétrolier, par la publication des rapports sur les contrats et sur la vente des ressources pétrolières. Pascal Tsaty-Mabiala a fixé les objectifs que s'est assignés son parti en 2023. Et a appelé au rassemblement, à l'unité et

à la réconciliation au sein du parti. «*Je ne saurais penser ni croire qu'il soit sincère de se proclamer Lissoubiste et de ne pas participer à la vie de l'outil de combat politique que Pascal Lissouba a créé et nous a légué, quel que soit le prétexte...L'agenda 2023 du parti éclaire le chemin à parcourir et situe la nature du combat à mener afin de redonner à notre parti son poids réel dans le paysage politique congolais. La reconquête de ses fiefs électoraux, la poursuite de son implantation sur l'ensemble du territoire national et la sortie de son isolement extérieur, constituent l'axe principal dudit agenda dont l'ambition est à la mesure des défis à relever*», a-t-il conclu.

Cyr Armel YABBAT-NGO

GOVERNANCE

## Le CHUB visé par une enquête parlementaire

L'Assemblée nationale a tenu le 14 février dernier la première réunion extraordinaire de son Comité de coordination, sous la supervision d'Isidore Mvouba, son président. Envisager des missions d'information auprès des ministères et administrations publics, ainsi qu'une commission d'enquête sur la gestion du CHUB. Telles étaient les questions au programme.

Afin d'optimiser l'implication des différentes structures de l'Assemblée nationale dans la mise en œuvre de sa mission de contrôle, elle avait retenu d'organiser une réunion de Comité de coordination, instance de consultation.

Sept points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette première réunion à laquelle les présidents des groupes parlementaires et des différentes commissions permanentes y ont pris part. Toutes en relation avec les missions

d'information et d'enquête parlementaire auprès des ministères et administrations publiques.

Pour assurer l'efficacité de cette mission, le bureau de l'Assemblée nationale avait pris attache avec le PNUD pour l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités sur le contrôle parlementaire. Une activité qui devra précéder l'exécution des missions de contrôle retenues par le Comité de coordination.

Six ministères sont concernés par les missions d'information:



Joseph Kignoumbi Kia-Mboungou,

l'Administration du territoire, de la décentralisation et du développement local sur les difficultés de délivrance de la carte nationale d'identité et du passeport, les dispositions

sécuritaires de lutte contre les «*Bébés noirs*» et autres violences; de l'Economie et des finances sur le fonctionnement de la société de transport public urbain (STPU) qui connaît d'énormes difficultés de gestion et managériale; du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale sur l'évaluation de la mise en œuvre du PND; du Commerce, des approvisionnements et de la consommation sur l'évaluation du plan de résilience; de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des innovations technologiques et celui de l'Enseignement technique et professionnel sur la situation des étudiants congolais à l'étranger, notamment au Maroc et en Afrique de l'Ouest. Par contre, une enquête par

(Suite en page 4)

Editorial

### De l'homosexualité

L'Eglise catholique alerte: l'homosexualité entre en force dans nos sociétés. Entre ceux qui en font la promotion et ceux qui la critiquent ou la condamnent, il y a comme un bras de fer qui s'achèvera par la victoire des uns et la défaite des autres. La question relève pourtant moins d'un effet de mode que d'un choix de société, puisque la seule logique naturelle ne suffit plus aujourd'hui à délimiter les démarcations qui ont soutenu les sociétés jusqu'ici.

Il est du devoir de l'Eglise de tirer la sonnette d'alarme. Cela ne s'appelle pas se mêler de ce qui ne la regarde pas, ni pousser à la ringardisation des sociétés. Cela s'appelle éclairer les consciences et s'en tenir aux préceptes bibliques qui l'ont soutenue pendant plus de 2000 ans. Si le monde est monde, si la conduite entre le permis et l'interdit a constitué le point d'appui de l'évolution sociale, il a bien fallu que l'Eglise tienne le Livre des lois et en rappelle constamment le contenu aux générations. Cela n'est pas allé sans incompréhensions ni erreurs.

Mais la question est loin d'être morale. Le magistère de l'Eglise a tranché : les homosexuels sont aussi des fils et des filles de Dieu. Leur place est, dans l'Eglise, celle reconnue à tous les enfants de Dieu. Pas plus, pas moins. Il n'est donc pas (plus) question de les tenir loin de l'Eucharistie tant qu'il n'est pas question de «*mariage*» et d'une militance pour une cause qui reste strictement du ressort du privé. Donc, pas de calicot de revendication ou de rejet à l'entrée de temples : l'homme ou la femme en tant que créatures divines, humbles devant le Dieu créateur.

Humbles et conformes à sa volonté de s'unir pour perpétuer l'espèce. Dans ces conditions, faire de l'homosexualité une cause d'admission dans des cercles de pouvoir est déjà une déviance. Dans ces conditions, condamner l'homosexualité au nom de la morale ne se conçoit pas non plus. Mais décider qu'il faille être homosexuel pour recevoir de l'aide nous éloigne de la notion même des droits de l'homme. Faire la promotion des unions sexuelles, maladroitement appelées «*mariages*» et en faire le signe du progrès bouscule au moins l'entendement du commun.

Albert S. MIANZOUKOUTA

DIPLOMATIE

# Double audience à l'Assemblée nationale

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a reçu en audience les 14 et 16 février derniers l'ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela, Anibal Marquez Munoz, et le consul de la République du Congo à Djeddah, en Arabie Saoudite, Mohamed Al Juhani.

Les relations de coopération et d'amitié étaient au cœur des entretiens entre Anibal Marquez Munoz et Isidore Mvouba. «Nous avons réitéré nos profonds liens d'amitié entre nos peuples, ainsi que ceux de fraternité et d'amitié entre nos deux Assemblées nationales», a indiqué le diplomate vénézuélien. Les deux interlocuteurs ont également évoqué la tenue de la grande Commission mixte d'amitié Congo-Vénézuéla, en avril prochain, à Caracas, au Venezuela. Il a rappelé les 12 accords de coopération signés entre les deux pays, notamment celui entre l'Université du pétrole du Venezuela et l'Université Denis Sassou-Nguesso; de jumelage entre Brazzaville et Caracas et bien d'autres dans les domaines de l'éducation, de l'économie forestière, de l'urbanisme et de la construction. Parmi les autres points

abordés, la possibilité pour le groupe parlementaire d'amitié Congo-Vénézuéla, de se rendre à Caracas, dans le cadre de la tenue de la grande Commission mixte. Anibal Marquez Munoz a annoncé la signature d'un accord entre l'Agence congolaise d'information (ACI) et l'Agence vénézuélienne d'information. Avec le consul du Congo à Djeddah, en Arabie Saoudite, Mohamed Al Juhani, nommé en 2004, les échanges ont porté sur le secteur privé. «Il y a des accords entre les deux pays. Nous espérons qu'avec l'ouverture imminente de l'ambassade du Congo à Riyad, en Arabie Saoudite, il y aura plus de dynamisme», a-t-il déclaré, tout en annonçant la venue au Congo des hommes d'affaires saoudiens sans préciser de date. Il a remercié le Président de la République pour son esprit d'ouverture et pour avoir soutenu Riyad 2030.



Isidore Mvouba et Anibal Marquez Munoz..



Avec Mohamed Al Juhani

Mohamed Al Juhani a émis le vœu de voir une délégation parlementaire congolaise en Arabie Saoudite. **Cyr Armel YABBAT-NGO**

EDUCATION

# Brazzaville tient ses consultations départementales

Dans le cadre des préparatifs des états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche, Brazzaville organise du 16 au 27 février 2023, ses consultations départementales couplées aux ateliers thématiques. Les travaux ont été ouverts par Pierre Cébert Iboko Onangha, préfet de Brazzaville. En présence de Marius Okana, premier vice-président du Conseil départemental et municipal de Brazzaville, et du directeur de cabinet du Haut-commissaire chargé à l'organisation de ces états généraux de l'éducation nationale.



Le préfet de Brazzaville ouvrant les travaux des consultations



Les participants

Après les consultations départementales, tenues dans les 11 départements du pays, Brazzaville a l'honneur d'abriter les siennes. Plusieurs acteurs du système éducatif de la capitale y prennent part. Le préfet a, d'emblée, rappelé que les états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche, sont l'expression de la volonté du Chef de l'Etat pour réformer le système éducatif congolais. Pour lui, la présente consultation devrait répondre à deux questions fondamentales: pourquoi les problèmes de notre système éducatif perdurent? Que faire pour en sortir? Notre principal défi, a-t-il dit, «est de trouver les solutions à travers les recommandations et propositions pour la transformation de notre système éducatif, de formation et de recherche à Brazzaville». Au terme de ces consultations couplées aux ateliers thématiques, a-t-il poursuivi, «nous devrions avoir des propositions et des recommandations pour que les états généraux impactent de mieux, la transformation du système éducatif, de formation et de la recherche du département de Brazzaville». Il a souligné que la transformation de Brazzaville, du point de vue de son système éducatif, de formation et de la recherche, ne se fera pas d'un claquement de doigt. «Il nous faut identifier les actions à court, moyen et long terme. Nous ne devons pas attendre deux, trois ou quatre ans pour que le visage éducatif soit transformé, sinon les citoyens de Brazzaville nous poseront la question: à quoi auront servi les états généraux?. C'est donc une responsabilité historique qui nous revient individuellement et collectivement», a indiqué Pierre Cébert Iboko Onangha. Pour accélérer la transformation du paysage éducatif à Brazzaville, il a demandé aux participants à ne pas hésiter à identifier ou à lister ce qu'il faut changer dans l'immédiat.

**Cyr Armel YABBAT-NGO**

(Suite de la page 3)

lementaire sera réalisée au CHUB sur sa gestion. «Nous devons aller y mener une enquête et entreprendre les mesures pour améliorer cette mauvaise gestion», a expliqué Joseph Kignoumbi Kia-Mboungou, deuxième secrétaire du bureau de l'Assemblée nationale.

A noter que les missions d'enquête et d'information sont une disposition de l'article 142 de la Constitution et du règlement intérieur de l'Assemblée nationale, dans le cadre du contrôle de l'action du Gouvernement, qu'elle s'est fixée comme priorité de la 15<sup>e</sup> législature.

**KAUD**

ASSEMBLEE NATIONALE

# Michrist Kaba-Mboko à l'école du savoir et de la sagesse

Le secrétaire exécutif du Conseil consultatif de la jeunesse (CCJ), Michrist Kaba-Mboko, a été reçu le 17 février dernier à Brazzaville, par le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba. Les possibilités d'aide multiforme que la Chambre basse du Parlement pourrait accorder à cet organe de défense des droits des jeunes étaient au menu de leurs entretiens.



Pendant l'entretien

«Nous sommes ici dans le temple de la démocratie. L'Assemblée nationale est le lieu où l'on fait les lois; non seulement on les y conçoit, mais aussi on doit les y faire respecter. Il y a eu récemment la session budgétaire, il faut peut-être revisiter les budgets des différents Conseils, pour que le Conseil consultatif de la jeunesse ait l'opportunité de mieux se déployer sur le terrain», a expliqué Michrist Kaba-Mboko. Et d'indiquer qu'il a aussi demandé des conseils au président de l'Assemblée nationale, afin de les guider et leur servir de lanterne pour une gestion plus sage de son mandat débuté en octobre 2022. «Ensemble, nous avons échangé sur la vie du CCJ. Nous avons pu recueillir de nombreux conseils avisés de l'honorable président. Nous sommes donc à l'école du savoir et de la sagesse», a-t-il dit. Voulant jouer au mieux son rôle pour l'épanouissement des jeunes congolais, le CCJ a réaffirmé son engagement aux côtés de l'Etat, dans la réinsertion des jeunes délinquants, communément appelés «kuluna», et dans la sensibilisation sur la délinquance juvénile en milieu scolaire.

**Sandra BAKOUKA (Stagiaire)**

TRANSPORTS

# Le budget 2023 du CFCO arrêté à 29 milliards 538 millions de F.Cfa



Le conseil d'administration en plein session

Le conseil d'administration du Chemin de fer Congo océan (CFCO) a tenu sa session budgétaire jeudi 16 février 2023 à Pointe-Noire. C'était sous le patronage de Jean Louis Osso, son président. Au terme des travaux, les participants ont adopté le budget exercice 2023, qui s'élève à la somme de 29 milliards 538 millions de F.Cfa. Ouvrant les travaux, Jean Louis Osso, dans son allocution d'orientation, a fait savoir: «J'aimerais aujourd'hui ouvrir cette session budgétaire, en me fiant à l'année 2022, année au cours de laquelle nous n'avons pas pu nous réunir, afin de remettre à plat la gestion du CFCO durant ces douze mois. Cette situation exceptionnelle ne saurait se perpétuer. Nous prenons tous l'engagement de rattraper le retard accumulé. Les difficultés structurelles du Chemin de fer Congo océan liées à la dégradation continue des infrastructures, notamment la vétusté du matériel roulant, due au problème d'approvisionnement en pièces de rechange, et la détérioration avancée de la voie n'ont pas permis au CFCO de bénéficier de l'évolution de la demande du trafic consécutive à la fin de la pandémie à Coronavirus». Au nom du Conseil et de tous les cheminots, Jean Louis Osso a témoigné sa gratitude au Chef de l'Etat et à son Gouvernement pour l'accompagnement multiforme, afin de redynamiser et moderniser le CFCO.

**Equateur Denis NGUIMBI**

SECURITE CIVILE

**La coopération au coeur des échanges entre les généraux Albert Ngoto et Régis Colcombet**

En visite de travail au Congo, le général de corps d'armée Régis Colcombet, directeur de la coopération, de sécurité et de défense, près le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France, et sa délégation ont eu une séance de travail avec le commandant de la Sécurité civile, le général de police de première classe Albert Ngoto. C'était, le jeudi 16 février 2023, au Commandement de la Sécurité civile à Brazzaville.

À menu de cette séance de travail, des questions de la coopération franco-congolaise en matière de sécurité civile, et notamment celles portant sur la formation et les équipements. L'une des principales missions de la Sécurité civile est la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents et les catastrophes, par la préparation et la mise en oeuvre des mesures et des moyens appropriés. Pour renforcer l'opérationnalité de la Sécurité civile congolaise, la France entend appuyer en termes de formation et de matériels. "Si je suis ici aujourd'hui, c'est pour deux raisons: c'est parce que la protection civile, le secours, la protection routière et le secours incendie sont essentiels. Ce sont des domaines que nous avons un peu négligé, et pour lesquels nous

devons pouvoir développer des initiatives et des nouveaux projets. Et puis, deuxième chose, c'est que pour développer des projets en partenariat, il faut être là, il faut écouter, comprendre exactement le besoin et comment on peut y répondre, et ça ne se passe que par le dialogue", a souligné le général de corps d'armée Régis Colcombet. Peu avant, le général de police de première classe Albert Ngoto, qui était entouré de ses collaborateurs, s'était réjoui de cette visite qui est la deuxième d'une personnalité de la structure dirigée actuellement par le général de corps d'armée Régis Colcombet. Il a aussi salué la dynamique nouvelle insufflée par le commissaire Marwan Laraich (attaché de sécurité intérieure près l'ambassade de France au Congo, NDLR) dans cette coopération, en explorant



Les généraux Régis Colcombet et Albert Ngoto



Les deux parties posant pour la postérité après la séance de travail

toutes les possibilités d'aide. La signature du livre d'or par le général de corps d'armée Régis Colcombet a bouclé les échanges entre lui, et le commandant de la Sécurité civile.

GEROSE

**COUP D'OEIL EN BIAIS**

**Un partie du Complexe sportif Gothia Cup de Mfilou-Ngamaba a été vendue**

Les jeunes de Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de Brazzaville, sont inquiets pour le Complexe sportif et culturel Gothia Cup. Une partie de ce terrain de près de deux hectares a été tout simplement vendue. Le client y a déjà déposé des matériaux de construction et la première maison est d'ailleurs en train d'y pousser. Cette occupation s'est opérée au vu et au su des autorités de la mairie d'arrondissement de Mfilou-Ngamaba qui sont restées sans réaction. Ce site avait pourtant été alloué par la mairie à l'ASUDH (Action de secours d'urgence et le développement humain), une ONG de l'Eglise évangélique, qui y a construit un terrain principal de 100m x50 et deux petits terrains de 50mx 25, et un bâtiment administratif et des douches grâce à un financement apporté en grande partie par l'Eglise évangélique de Suède et le Gouvernement de ce pays. Il fut inauguré le 6 novembre 2004 par le ministre des Sports d'alors, Marcel Mbani, en présence de l'ambassadeur de Suède au Congo et du maire d'arrondissement Albert Samba. Si l'on n'y prend garde, c'est tout le terrain qui risque d'être vendu. Les jeunes de Mfilou-Ngamaba appellent les autorités à la rescousse pour sauver leur terrain de sport.

**Drame de Kinsoundi-barrage: faux braqueurs, vraie mise en scène ?**

D'après les premiers éléments de l'enquête de police judiciaire sur le drame de Kinsoundi-barrage où quatre enfants et une jeune femme sont morts calcinés dans la nuit du 17 au 18 janvier 2023, des suites d'un incendie effroyable, le maître des lieux, qui prétendait avoir été victime d'un braquage qui aurait tourné au drame, serait lui-même l'auteur du feu qui a emporté sa petite famille et sa compagne. A la lumière de certaines incohérences, la police pense en effet que le braquage est une mise en scène du chef de famille, et le désigne comme premier suspect. Le mardi 14 février dernier, le procureur André Ngakala Oko, en compagnie du général Jean-François Ndengué, s'est rendu au lieu du sinistre avec le suspect pour une reconstitution des faits.

**Un gang de braqueurs composé de seuls femmes**

Les suspectes, deux jeunes femmes de 22 et 17 ans, ont été arrêtées par la police à Dolisie, la troisième ville du pays. Elles avaient attaqué et agressé le gérant d'une salle de jeu vidéo en se faisant passer pour des clients, le dimanche 12 février 2023 vers 19h. Il y avait coupure d'électricité dans le secteur du Grand marché quand elles ont opéré, en offrant une boisson droguée au jeune homme, dans l'espoir qu'il somnole. Constatant qu'il ne succombait pas à la drogue, elles ont tenté d'employer la manière forte sans plus de succès. C'est en tentant de prendre la fuite qu'elles sont tombées dans les filets de la police. Même les femmes..., dirait l'autre !

**Vous avez dit stade Paul Moukila "Sayal", c'est où ?**

Le stade René Pont de Dolisie construit dans les années 1950, était réhabilité en 2006 dans le cadre de la municipalisation accéléérée du Niari. Il était inauguré le 3 février 2008 par Isidore Mvouba. Au cours de cette cérémonie, le stade fut débaptisé «Stade Denis Sassou Nguesso». Mais voulant immortaliser l'unique ballon d'or congolais, le conseil municipal de Dolisie le rebaptisa «Stade Paul Moukila "Sayal"». Depuis, on ne sait plus s'il s'appelle "Denis Sassou-Nguesso" ou "Paul Moukila Sayal". Il n'y a aucune marque extérieure à l'entrée principale de cette enceinte sportive. Le commun des mortels s'interroge alors...

**Déclaration conjointe de l'Equipe Europe en République du Congo pour la première année de l'agression russe contre Ukraine**

Il y a un an, le 24 février 2022, les troupes russes envahissaient l'Ukraine, engageant un conflit qui jusqu'à aujourd'hui a provoqué d'énormes destructions matérielles et des milliers de victimes civiles femmes, hommes et enfants innocents. En agissant ainsi, la Russie a rejeté tout dialogue responsable, a renié tous ses engagements et rallumé la guerre au centre de l'Europe, née sur les cendres de 1945, dans un désir commun de préserver la paix. Cette paix nous y sommes tous profondément attachés et l'appelons de nos vœux. Mais elle ne peut être négociée selon les conditions dictées par la Russie: la reconnaissance par la communauté internationale de ce qu'elle appelle «les nouvelles réalités territoriales», en clair le démantèlement, voire la disparition pure et simple, d'un Etat internationalement reconnu : l'Ukraine. L'Ukraine a été attaquée, son intégrité territoriale a été violée. L'agression dont elle est victime est illégale selon le droit international. Sa volonté de récupérer ses frontières est donc légitime. L'Union européenne soutient militairement l'Ukraine parce qu'elle est agressée et sans ce soutien, elle risquerait d'être anéantie. Depuis le début du conflit, l'UE a œuvré à la condamnation la plus large possible et à l'isolement de la Russie par la communauté internationale, tout en apportant son appui à l'Ukraine. Notre unité avec les Etats membres

comme avec les partenaires internationaux partageant notre même attachement aux principes fondamentaux du Droit international a été inébranlable et nous avons pris ensemble des actions sans précédent. Six résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ont confirmé la condamnation internationale et l'isolement de la Russie auxquelles se sont ajoutés des sanctions d'ampleur inédite. Ces actions sont d'autant plus importantes que la Russie a accompagné son agression contre l'Ukraine d'une campagne de désinformation massive et agressive visant à nier les atrocités commises et à normaliser l'occupation. Nous avons contré cette propagande en renforçant notre engagement diplomatique et notre sensibilisation dans les régions et les pays les plus touchés et avons intensifié notre coopération avec des partenaires internationaux. Dans ce conflit nous devons toujours nous rappeler qu'il y a un agresseur et un agressé, et que le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine est la condition nécessaire pour établir une paix juste et durable dans le cadre du droit international et de la Charte des Nations Unies qui exige un arrêt de l'agression de la part de la Russie. Par ailleurs, sur les cendres encore chaudes de la crise du COVID-19, l'agression russe en Ukraine a mis en danger l'ensemble de la communauté mondiale, avec des conséquences alimentaires et énergétiques sans précédent ayant des effets dramatiques sur les personnes

les plus vulnérables, partout dans le monde et notamment sur le continent africain, aggravant une crise alimentaire préexistante. Face à cette situation, l'UE a agi rapidement et mené des efforts considérables pour atténuer ces conséquences négatives et y contribue toujours. Au total, ce sont plus de 1,6 milliard d'euros qui ont été dévolus au Continent. Complémentaire de l'initiative Céréale de la Mer noire des Nations Unies, l'initiative européenne des «corridors solidaires» a permis l'exportation de 23 millions de tonnes de céréales d'Ukraine, fournisseur principal du Continent. En Afrique et dans le Monde, ces deux initiatives ont contribué à mitiger la hausse des prix des denrées alimentaires au cours des douze derniers mois. En République du Congo, l'Equipe Europe est restée pleinement engagée dans son soutien au secteur agricole afin de stimuler la production et consolider la résilience des systèmes alimentaires. Il s'agit de contribuer à la diversification économique du pays en promouvant un système agroalimentaire durable, afin de réduire sa très grande dépendance aux exportations. C'est ainsi que de nombreuses actions visant la stimulation de la production locale, par exemple dans les filières manioc, maïs, aviculture, fruits et légumes, ou encore cacao, sont déjà en cours et vont être renforcées. A la lumière de l'insécurité alimentaire provoquée par la Russie, le renforcement de l'autonomie alimentaire du Congo et la création d'emplois décents est plus que jamais une priorité absolue

de notre partenariat. L'Afrique, le Congo et l'UE ont besoin les uns des autres pour ouvrir la voie à la paix et surmonter les conséquences de cette crise mondiale. Dans ce contexte, l'UE s'engage pleinement à fortifier son partenariat dans toutes ses dimensions : soutien à la démocratie, garantie d'une croissance économique durable, promotion d'échanges et d'investissements mutuellement bénéfiques, protection des droits de l'homme et cohésion sociale. Ce n'est qu'en travaillant ensemble, entre partenaires de confiance, que nous aurons une chance de ramener la paix et de construire la prospérité pour tous les citoyens. Par ailleurs, nous ne sommes pas engagés dans un combat contre la Russie, mais pour la défense d'un ensemble universel de valeurs fondamentales, fondement de la Charte des Nations Unies et partagées par l'Union Africaine. En cette année 2023, où la communauté célèbre le 75e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, l'UE ne demande rien d'autre que le respect du Droit international, socle de notre vivre ensemble.

**L'Equipe Europe en République du Congo**

Giacomo DURAZZO, François BARATEAU, Wolfgang KLAPPER, Luigi DIODATI, Jean-Paul CHARLIER

**CABINET MOORE STEPHENS CA**

Audit-Conseil-Comptabilité-Fiscalité-Formation  
Avenue Bolobo n°9, Centre-Ville,  
Pointe-Noire, République du Congo.

**NOUVELLES OPPORTUNITES DU CONGO**

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 3.000.000 de Francs CFA  
Siège social sis Route de la Frontière, Quartier Tchimbamba, arrêt Cowbell  
N° RCCM : CG-PNR-01-2020-B13-00046  
Pointe-Noire, République de Congo

**ANNONCE LEGALE**

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société NOUVELLES OPPORTUNITES DU CONGO, du 13 Février 2023, pris au rang des minutes du Notaire (Etude de Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE) en date du 15 Février 2023, enregistré aux domaines et timbres en date du 16 Février 2023, sous le folio 032/38 n°1236, il a été décidé de la dissolution de ladite société par l'associée unique. Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2023-M-01741 du 16 Février 2023. Immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le n°CG-PNR-01-2020-B13-00046. Fait à Pointe-Noire, le 20 Février 2023.

FIGA

**La gouvernance au centre des préoccupations du comité de direction**

Le comité de direction de FIGA a tenu le 17 février dernier à Brazzaville, sa première session extraordinaire, sous la présidence de Jean Baptiste Diathoud. Le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement (FIGA), l'un des instruments de l'écosystème national d'appui à l'entrepreneuriat a comme mission de faciliter l'accès aux services financiers et non financiers, répondant à des enjeux majeurs de soutien de l'économie en plaçant l'entreprise au centre de politiques publiques dans une approche binôme, publique et privée.

Il s'appuie sur un réseau diversifié de partenaires institutionnels et privés, techniques et financiers pour mettre en œuvre son dispositif d'accompagnement couvrant toute la chaîne des besoins des porteurs de projets et des TPE-PME en création, en reprise

ou en croissance. Les membres du comité de direction ont, au cours de cette session, discuté des dossiers portant sur la gouvernance du FIGA. Des résolutions ont été prises et elles seront soumises à la ministre de tutelle. «Le problème de gouvernance est très important pour la gestion d'une structure comme la FIGA», a déclaré l'un des administrateurs. A signaler que le FIGA est un projet du Président de la République qui a voulu le financement des projets à travers cet outil dans le

cadre de la diversification de l'économie. Le Gouvernement, par l'entremise du ministère des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel et de ses structures opérationnelles, dont le FIGA s'emploie à créer les conditions optimales nécessaires à la promotion et au développement des TPE et des PME mais donne aussi une impulsion réelle à l'éclosion de vrais métiers de conseil et d'assistance aux PME.

KAUD

**Tarifs d'abonnement**

<b>Congo</b>		182 Euros
<b>Autres pays d'Afrique</b>		96 Euros
<b>Europe</b>		192 Euros
<b>Amérique-Asie</b>		96 Euros
<b>France, Afrique Francophone</b>		192 Euros
		100 Euros
		200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ENVIRONNEMENT

**Les rues de Brazzaville sont sales !**

Avec son million et demi d'habitants, Brazza-la-verte ploie sous les ordures qui jonchent les grandes artères, ses avenues et ses rues. Placés à ciel ouvert, les bacs à ordures polluent à plusieurs endroits et contribuent à la prolifération des maladies endémiques. Face au silence des pouvoirs publics, les populations imputent le tort à la société Averda, principal collecteur des immondices dans la capitale.

de poisson de mer au marché Ouenzé.

«Les gens profitent également pour pisser dans ces ordures. Mes clients refusent parfois de manger sur place à cause des odeurs. Ça dérange vraiment», explique Sophia, vendeuse de grillades dont le

C'est un véritable problème de santé publique qui devrait interpellier la conscience collective. L'état actuel des bacs à ordures ne semble plus inquiéter. En cette période pluvieuse, les Brazzavillois craignent pourtant l'apparition ou la persistance des épidémies.

« Sur les avenues, il y a vraiment des poubelles, de la saleté. Les gens ne peuvent plus respirer. Ça ne va pas du tout ! Tout ce que nous constatons ici est un danger. On n'a jamais supporté cela, mais nous sommes obligés de le supporter parce que l'État est défaillant », dénoncent tour à tour les riverains.

Un autre a indiqué que, «toutes ces ordures nous emmènent des maladies. Les maladies, ce ne sont pas seulement le choléra et le paludisme. Il y en a plusieurs».

Le marché est un milieu de vie des commerçants qui doit être gardé propre. Malheureusement, ce sont d'abord les vendeurs qui polluent le marché tout en oubliant qu'ils sont les premières victimes des maladies de l'insalubrité.



Une rue transformée en décharge publique

Entre les odeurs nauséabondes dans les marchés, les commerçants se plaignent également de cette situation, «Nous vivons dans un environnement insalubre. Cette attitude renforce de plus en plus l'état d'insalubrité dans lequel est plongé ce marché. Même si l'on accuse la pluie qui vient dégrader la situation, il faut reconnaître que nous ne sommes pas propres», a reconnu Sylvestre, vendeur

barbecue se trouve à quelques mètres de son restaurant de fortune.

Tandis que les Brazzavillois ne comprennent pas le silence de la municipalité, les travailleurs de la société privée Averda, chargée de ramasser ces ordures entassées dans des bacs bleus, affirment que la plupart de leurs camions sont hors service.

Prince OKO (Stagiaire)

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE OUESSO

Suivant réquisitions reçues par le Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

**ANNONCE LEGALE  
N°005/2023/OUESSO  
INSERTION LEGALE**

N°	N° de réquisitions	REFERENCES CADASTRALES	LIEU	REQUERANTS
01	2590 du 23/09/2020	Section I , bloc /; Pile 5 ; Sup.: 400,00 m²	Quartier Mindongo (route MABOKO) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mr OPO Alain Michel
02	2858 du 14/12/2022	Section /, bloc /; Pile /; Sup.: 20000,00 m² soit 2ha	Village Mbindjo (Route Nationale n°2) Sous-préfecture de Mokeko	Mr MAMADOU NDOUMA
03	2750 du 19/04/2022	Section A, bloc /; Pile 3; Sup.: 400,00 m²	Village MBALOUA Sous-préfecture de Mokeko	Mr YOKA BOUKA Louis Jannaut
04	2862 du 26/12/2022	Section I, bloc 4; Pile 9(ex 39) ; Sup.: 400,00 m²	Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mr AGNOUA Adolphe
05	2835 du 07/11/2022	Section I, bloc 7; Pile 5 ; Sup.: 400,00 m²	Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mme TSIBA MAPANA née IBALA Dominique
06	2845 du 02/12/2022	Section I, bloc /; Pile 10 Sup : 400,00 m²	Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mr BIASSALA Davy Dimitri
07	2766 du 24/05/2022	Section A, bloc 201; Pile 1bis ; Sup.: 200,00 m²	Quartier Faisceaux (Zone Avenue MEKING) Arr. n°1 Nzalangoye	Mr NKENGUE MIANKOUTAKANI MATONDO R.
08	2818 du 19/09/2022	Section /, bloc /; Pile /; Sup.: 800,00 m²	Village Mbalouma (Zone PEKE) Sous-préfecture de Mokeko	Chambre de Commerce de Ouessou
09	2852 du 06/12/2022	Section /, bloc /; Pile /; Sup.: 180375,93 m²	Quartier COPAYE, Route Massingo Communauté Urbaine de Sembé	Famille NDONG Lazard
10	2850 du 06/12/2022	Section /, bloc /; Pile /; Sup.: 122548,12 m²	Quartier Yenga (Zone : Famille EBAM Theophile) Com.urb.de Sembé	Famille EBAM
11	2487 du 05/08/2019	Section A(ex F), bloc 32 ; Pile 8 ; Sup.: 400,00 m²	Quartier Lycée d'Excellence (Lotissement Mokeko) Sous-pref. Mokeko	Mr KIONGA-DOUMA Florent
12	2832 du 04/11/2022	Section A, bloc /; Pile 5 ; Sup.: 432,54 m²	Village Mbalouma (Zone PEKE) Sous-préfecture de Mokeko	Mr NTOMFON Oscar Tamong
13	2844 du 30/11/2022	Section C, bloc 34(ex32) ; Pile 9(ex243) ; Sup.: 400,00 m²	Quartier Birhan-kiem (Lot. Hôpital Général) Arrondissement n° 2 Mbindjo	Mr DINGA Jean Cyrille
14	2843 du 30/11/2022	Section A, bloc 212 ; Pile 5bis ; Sup.: 414,00 m²	Quartier Château d'eau (Rue des Ouvriers) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mr DINGA Jean Cyrille
15	2653 du 30/03/2021	Section F, bloc 43, Pile 1bis ; Sup : 1050,00 m²	Quartier Mometa (Zone mur de l'aéroport) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mr NGAMBE Abel Désiré
16	2846 du 02/12/2022	Section B, bloc 23 ; Pile 5 ; Sup.: 409,40 m²	Quartier Birhan-kiem, Arrondissement n° 2 Mbindjo	Mr DODZOCK TOUAZOCK Ben Achaim
17	2842 du 29/11/2022	Section J (ex H), bloc 34 ; Pile 4 ; Sup.: 400,00 m²	Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mme MESSE AMBIA KOULIMAYA Reine Estelle
18	2841 du 29/11/2022	Section J (ex H), bloc 34 ; Pile 7 ; Sup.: 400,00 m²	Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mme KOULIMAYA LOKANZAMIEKE Victoire G.L
19	2839 du 21/11/2022	Section H, bloc 131 ; Pile 4bis ; Sup.: 400,00 m²	Quartier Mindongo (Lot. Ancienne Piste, ANAC) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mme ONDJOMBO Arlette Lucie

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

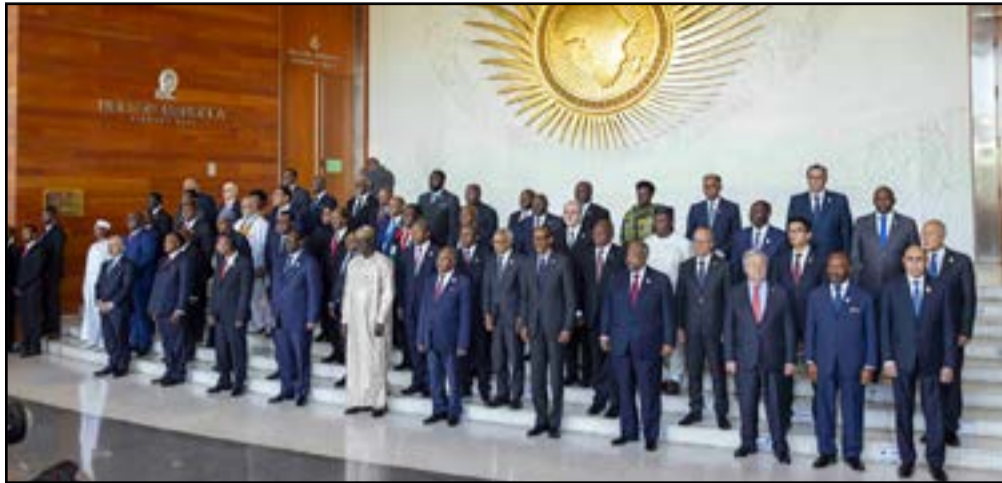
**Le Chef de Bureau  
Raymond  
ITOUA BOSSOBITA**

**Fait à Ouessou, le 23 janvier 2023**

36<sup>e</sup> SOMMET DE L'UNION AFRICAINE A ADDIS-ABEBA

# Adoption de plusieurs décisions et résolutions

C'est le dimanche 19 février à Addis-Abeba, en Ethiopie que s'est achevé le 36<sup>e</sup> sommet des chefs d'Etat de l'Union africaine. Les protagonistes ont adopté des dizaines de décisions, déclarations, résolutions et autres motions qui avaient été âprement discutées au sein du Conseil exécutif de l'organisation. Azali Assoumani, le Président comorien, a pris la tête de l'UA pour un an, succédant au sénégalais Macky Sall.



Les dirigeants de l'Organisation continentale à Addis-Abeba, en Ethiopie

Les dizaines de textes adoptés vont d'une décision sur le rapport du Président rwandais Paul Kagame sur les réformes institutionnelles de l'Union africaine à une motion de remerciements, au président sortant, en passant par une résolution qui revient chaque année sur la levée du blocus que les Etats-Unis imposent depuis des décennies. Les points qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus au niveau des ministres avaient été laissés à la discrétion des chefs d'Etat, mais nombreux d'entre eux restent en suspens, tel que, le statut d'observateur accordé à l'Etat d'Israël et suspendu depuis une année en attendant le rapport d'un comité ad'hoc qui ne s'est

pas réuni jusqu'ici. Les chefs d'Etat ont donc décidé d'attendre ses conclusions. La plupart de ses documents sont des vœux pieux a laissé entendre un cadre de l'UA, «ils reviennent chaque année sous la même forme, sauf celui qui préoccupe le plus, à savoir le rapport du Conseil paix et sécurité sur les différentes crises qui secouent le continent». Organisation d'une conférence de réconciliation en Lybie, renforcement des sanctions contre le Mali, le Burkina Faso et la Guinée décidé par la CE-DEAO ou encore appropriation des décisions du mini-sommet sur l'Est de la RDC. Les chefs d'Etat ont suivi le Conseil paix et sécurité. L'Union africaine

a aussi réaffirmé sa position quant aux changements de pouvoir anticonstitutionnels. L'assemblée a réaffirmé sa tolérance zéro face aux changements de gouvernement anticonstitutionnels. L'Union africaine maintient qu'elle ne tolère, en aucun cas, les méthodes non démocratiques pour accéder au pouvoir politique. Le département paix et sécurité de la Commission est disponible pour mobiliser davantage de ressources humaines, techniques ou financières pour aider ces pays à faire face au fléau du terrorisme par le biais de la réforme de leur secteur de la sécurité. Samedi 18 février, les pays membres de la CEDEAO, réunis à Ad-

dis-Abeba, avaient aussi décidé de maintenir leurs sanctions contre le Mali, le Burkina Faso et la Guinée et d'imposer des interdictions de voyager aux membres du gouvernement et aux représentants de ces pays. Au terme de ces assises, Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'UA a exhorté les participants «à réfléchir à l'opportunité de privilégier les sanctions individuelles ciblées pour dissuader ceux qui veulent procéder à des changements non constitutionnels pour éviter que des sanctions générales puissent toucher aux intérêts des populations».

A.P MASSAMBA

## CAMEROUN

### Guéguerre et soupçons des avocats autour de la mort de Martinez Zogo

Les avocats des parties soupçonnées d'avoir participé à l'assassinat du journaliste Martinez Zogo, retrouvé mort le 22 janvier dernier, se livrent à une petite guerre de communication par médias interposés. Le 17 février dernier, c'est Maître Charles Tchoungang, avocat de l'homme d'affaires Jean-Pierre Amougou Belinga, cité comme le commanditaire dans cette scabreuse affaire, qui dénonçait ce qu'il appelle les «rétractations et déclarations contradictoires» de l'autre principal suspect, le lieutenant-colonel Justin Danwé, présenté, lui, comme le chef du commando ayant commis le forfait.



L'assassinat du journaliste Martinez Zogo défraie toujours la chronique

torturé et assassiné Martinez Zogo n'a pas tardé à lui répondre assez sèchement. Maître Jacques Mbunny estime que Charles Tchoungang aurait commis un impair en évoquant des propos imputés à son client face à des journalistes, alors que l'affaire est encore en instruction. «Non seulement il ne devait pas parler de mon client mais, plus grave encore, parler de ce que mon client aurait dit. Parce que là, il s'agit d'une violation du secret de l'enquête de police

judiciaire, s'insurge Maître Mbunny. Cela nous est interdit: tant que nous sommes au niveau des enquêtes, nous ne pouvons pas parler de ce dossier. Lui (Charles Tchoungang) qui est un ancien bâtonnier le sait mieux que moi: il faut que l'on arrête de parler de mon client. Un autre avocat, qui défend une autre partie, doit s'interdire de parler de mon client, et en ces termes-là», a-t-il poursuivi. Au-delà de ces questions de principe, Jacques Mbun-

ny dément les allégations prêtées à son client et selon lesquelles ce dernier aurait, d'une part, reconnu avoir conduit les opérations ayant mené la mort de Martinez Zogo et, d'autre part, d'avoir cité dans ses dépositions les noms des ministres Laurent Esso et Louis-Paul Motaze, comme ayant pu jouer un rôle dans cette affaire.

L'avocat se veut formel: «il n'en est rien», selon lui. Mais nuance tout de même: «pas en sa présence». «En ma présence, mon client n'a jamais eu à faire ce genre de déclarations, ce sont eux qui le disent. Je ne sais pas dans quel cadre cela a été dit mais, jusqu'à preuve du contraire, je suis le seul à pouvoir rapporter ce que mon client a dit ou ce qu'il n'a pas dit». Cette sortie, la première du conseil de Justin Danwe, est venue davantage complexifier la compréhension de cette affaire, nourrie de rumeurs et de suspicions de tous ordres.

Gaule D'AMBERT

## TURQUIE

### Nouveau séisme meurtrier

Un nouveau séisme de 6,4 a été enregistré dans le Sud de la Turquie, ce lundi 20 février, quinze jours après le tremblement de terre du 6 février qui a fait plus de 41.000 morts dans le pays. La population a été appelée par l'agence de secours à rester à l'écart de la côte par précaution, mettant en garde contre le risque de submersion.



La Turquie de nouveau frappée par un séisme

La première secousse de magnitude 6,4 dont l'épicentre était situé à Defne, un district distant d'une quinzaine de minutes en voiture en temps normal d'Antakya, est survenue dans la soirée et a été très violemment ressentie à Antakya et à Adana, 200 km plus au nord. Elle a été suivie trois minutes plus tard d'une nouvelle secousse de magnitude 5,8 à Samandag, une localité côtière au sud d'Antakya, a signalé l'Afad qui redoute une élévation du niveau de la mer jusqu'à 50cm.

Les secousses ont été également ressenties dans la région d'Alep, dans le Nord-ouest de la Syrie, ce qui a poussé la population à paniquer et à quitter les habitations pour sortir dans les rues. Des pans d'immeubles endommagés se sont écroulés. A Antakya aussi, la secousse a suscité un mouvement de panique parmi la population déjà durement éprouvée et a soulevé d'importants nuages de poussière dans la ville en ruines. Sur une place du centre d'Antakya, un citoyen a témoigné de l'intensité de ce tremblement de terre.

Non loin, une tractopelle pleins phares s'employait à dégager une avenue de deux fois deux voies, recouverte de gravats. Des populations ont vu et entendu s'écrouler plusieurs pans de murs d'immeubles déjà très endommagés et plusieurs personnes, apparemment blessées, appeler au secours. Le Président turc s'est rendu lundi 20 février dans la province de Hatay, frontalière de la Syrie, l'une des onze provinces du sud de la Turquie affectées par le séisme du 6 février et l'une des deux seules avec Kahramanmaraş où les recherches et les fouilles continuent.

Un peu partout dans le pays, les autorités turques les avaient arrêtées dimanche 19 février, et l'espoir de retrouver des survivants est pratiquement inexistant après plus de quatorze jours. D'après le Président de la République, plus de 118.000 bâtiments ont été détruits ou gravement endommagés. L'Afad a assuré que plus de 6000 répliques ont été enregistrées depuis le tremblement de terre d'une magnitude de 7,8 qui a dévasté le sud de la Turquie et la Syrie il y a exactement deux semaines.

Face à cette situation, l'Etat congolais a dépêché il y a quelques jours en Turquie, une délégation conduite par le ministre d'Etat, directeur de cabinet du Président de la République Florent Ntsiba, pour aller compatir avec ce peuple qui était aux côtés du peuple congolais lors du drame survenu à Mpila, le 4 mars 2012.

Alain-Patrick MASSAMBA

### In memoriam

11 Février 2008 - 11 février 2023.

La famille OKO, les enfants

Le temps qu'aurait vécu notre père et grand-père Émile OKO à l'occasion des 15 ans de sa disparition et de son rappel à Dieu, demandant à toutes les personnes l'ayant connue aient une pensée pieuse pour lui.

Que son âme brille sans déclin auprès du Très-Haut.



TRANSFORMATION DU BOIS AU NIVEAU NATIONAL

**Interdiction d'exporter le bois en grumes, selon une directive de la CEMAC**

Le Centre d'actions pour le développement (CAD), une organisation de défense des droits de l'homme, a organisé mardi 14 février 2023 à Brazzaville un déjeuner de presse pour échanger sur la mesure de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) interdisant aux pays membres d'exporter le bois en grumes. L'entrée en vigueur de cette décision était prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'initiateur de ces retrouvailles, Trésor Chardon Nzila Kendet, directeur exécutif du CAD, a réuni un parterre de journalistes venus de la presse publique et privée. Ce débat a permis d'analyser l'intérêt de cette obligation et d'en dégager une appréciation sur son applicabilité.



Trésor Chardon Nzila Kendet, pendant le débat

Les chefs d'Etat et de Gouvernement de la sous-région CEMAC se sont engagés à valoriser la filière bois pour sa transformation sur le plan local, en vue de diversifier les économies des pays membres.

La directive de cette organisation prise en 2020 fait obligation aux Etats membres de bannir l'exportation du bois sous forme de grume, afin de créer une valeur ajoutée par la transformation du bois localement.

Cette décision devait entrer en vigueur en 2022. Malheureusement, certains Etats n'étaient pas prêts au respect de cette obligation. Ainsi, l'entrée en vigueur de la mesure a été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Avec les craintes manifestées par quelques pays, les chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEMAC s'étaient retrouvés en octobre 2022 de nouveau pour prendre une décision définitive.



Une vue des journalistes

Le Gabon, pays pionnier de cette décision, applique la mesure depuis 2010. D'ailleurs, Trésor Chardon Nzila Kendet a révélé que les autorités congolaises lui ont emboîté le pas. Le Gouvernement, par l'entremise du ministère de l'Economie forestière, est engagé dans cette décision. « Dans cette lancée, le directeur général du port autonome de Pointe-Noire a, également pris une directive pour que le bois ne sorte plus sous forme de grume par le port. Notre organisation qui a en son sein le volet développement, a apprécié cette bonne volonté des autorités congolaises comme quelque chose de positive. C'est ainsi qu'avec les autres organisations au niveau de la sous-région, nous nous sommes organisés en coalition pour mener une campagne qui appelle les Etats membres de la CEMAC à ne pas hésiter à appliquer cette directive. Les pays gagneraient si cette mesure était appliquée », a-t-il déclaré.

Selon le directeur exécutif du CAD, les experts de la Banque africaine de développement (BAD) ont fait une étude sur le sujet. Ils ont estimé que « si le bois est transformé localement, beaucoup d'emplois directs et indirects seront créés ».

Le CAD, a-t-il dit, est engagé à soutenir cet élan du Gouvernement.

Le Congo est le premier pays d'Afrique centrale à se doter d'une loi obligeant les entreprises forestières à transformer 85 % de leur production de grumes sur place depuis 2000. Cette transformation va dans le sens de répondre à une attente, d'abord celle de la lutte contre le chômage. Le bois a été la première source de revenus du budget d'après les indépendances. Le Gabon a déjà atteint à transformer jusqu'à 65 % de sa production de grumes sur place.

Philippe BANZ

COOPERATION

**Bientôt l'implantation de l'ambassade du Royaume d'Arabie saoudite à Brazzaville.**

Une délégation du Royaume d'Arabie saoudite conduite par M. Marwan Radwan Merdad a été reçue le mardi 14 février par Denis Christel Sassou Nguesso, ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé. La délégation a annoncé l'ouverture dans les plus brefs délais d'une représentation diplomatique du Royaume d'Arabie saoudite à Brazzaville.

M. Marwan Radwan Merdad a jugé nécessaire d'échanger avec le ministre de la Coopération internationale sur certains domaines d'investissement pour renforcer les relations bilatérales. « L'ouverture de l'ambassade de l'Arabie saoudite parle aussi de renforcement des relations entre les deux pays », a-t-il indiqué.

Il a remercié le Congo pour son soutien à la candidature de l'Arabie saoudite pour l'organisation de l'exposition 2030. Celle-ci va offrir à tous les participants l'occasion de reconnaître les défis mondiaux et de réfléchir sur l'environnement et les nouveaux modes de vie de l'humanité.

Denis Christel Sassou Nguesso a, pour sa part, salué le projet

d'implantation de la représentation diplomatique qui sera le catalyseur de la coopération entre les deux pays. Le ministre a saisi cette occasion pour présenter les six axes du Plan national de développement (PND) 2022-2026. Le ministre a par ailleurs demandé aux partenaires saoudiens de se focaliser sur les six piliers du PND 2022-2026 dans le cadre de cette coopération. « Ce Plan va nécessiter des moyens importants et nous avons besoin d'un partenaire comme l'Arabie saoudite qui va nous accompagner, notamment par le mécanisme de financement en partenariat public-privé (PPP) puisque nous avons désormais une loi promulguée depuis le 12 janvier 2023. Nous allons nous appuyer fortement sur cette loi



Le ministre Denis C. Sassou Nguesso posant avec la délégation du royaume d'Arabie saoudite

avec les partenaires pour financer d'ici la fin du quinquennat de nombreux projets contenus dans le PND », a indiqué Denis Christel Sassou Nguesso.

A noter qu'en octobre 2022, le ministre de la Coopération internationale avait visité Riyad, la capitale du Royaume d'Arabie saoudite. Il avait échangé avec les autorités saoudiennes pour présenter les potentialités du Congo, en vue d'inciter les

hommes d'affaires saoudiens à investir au Congo.

En 2018, le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, avait effectué une visite officielle à Riyad. Il s'était entretenu avec le Roi Salmane ben Abdelaziz Al Saoud et d'autres autorités. Cette visite avait permis de renforcer les relations de coopération sur le volet économique.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

TELECOMMUNICATIONS

**Mise en place du roaming national entre les abonnés des zones reculées**

Les opérateurs de téléphonie mobile Mtn et Airtel ont signé, le 16 février 2022 à Brazzaville, un accord de mise en œuvre du roaming national, pour faciliter la communication entre leurs abonnés respectifs en zones reculées. C'était en présence de Louis-Marc Sakala, directeur général de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE).

Les documents ont été paraphés par Ayham Moussa, directeur général de Mtn Congo, et Alain Kahasha, directeur général d'Airtel Congo.

L'accord de mise en œuvre du roaming national s'inscrit non seulement dans le cadre de la promotion des droits des consommateurs, mais également, il permettra à un opérateur de profiter des installations de l'autre, afin de servir sa clientèle.

L'opérateur Mtn Congo ouvrira son réseau aux abonnés Airtel sur huit sites parmi lesquels Malélé, Kissila, Kintamou et Liouesso. Airtel, quant à lui, le fera dans une dizaine de localités dont Kayes, Tchicanou, Boulankio et Ketta.

Louis-Marc Sakala a souligné que l'itinérance nationale ne doit en aucun cas remplacer les engagements de couverture souscrits dans le cadre d'octroi de licence de services mobiles par les opérateurs entrants. « L'ARPCE encourage le partage d'infrastructures actives et passives, sur une base commerciale entre les exploitants de réseaux publics de communications électroniques, dans des conditions d'équité et d'égalité d'accès », a-t-il indiqué.

Ayham Moussa a relevé que ce projet s'inscrit dans le cadre de la vision de la société. « Nous sommes heureux de permettre à nos clients respectifs de rester connecter même à l'intérieur du



Ayham Moussa, Louis-Marc Sakala et Alain Kahasha après la signature

pays. Nous remercions les équipes techniques qui ont travaillé dans le cadre de ce projet », a-t-il dit.

Alain Kahasha a, quant à lui, fait savoir que la mise en œuvre du roaming national va s'étendre à tous les nouveaux sites qui seront lancés par un opérateur dans une zone où l'autre n'est pas implanté, en vue de faciliter l'accessibilité

des abonnés aux services des opérateurs.

L'approche de l'itinérance nationale fait l'objet d'une convention de droit privé, à conclure librement entre les opérateurs concernés, respectant les conditions techniques et tarifaires objectives.

Jacqueline MAKAYA

INDUSTRIES EXTRACTIVES ET FORESTIERES

**Le Comité national ITIE Congo a échangé avec les personnels pétroliers et forestiers**

Dans le cadre de son programme, le comité ITIE Congo entend élaborer son plan de travail 2023-2025. C'est le but de cet atelier du 17 février dernier à Pointe-Noire. Il a concerné les représentants des sociétés pétrolières et forestières de la ville océane. L'atelier a été animé par Florent Michel Okoko, secrétaire permanent de l'ITIE Congo.

Le plan de travail est le socle de l'ensemble des activités de l'ITIE dans les pays de mise en œuvre. Il garantit que ces activités soient ciblées de manière à fournir les résultats souhaités par les parties prenantes.

Durant les années 2023-2025, les objectifs de ce plan de travail seront centrés sur l'amélioration de la gouvernance du groupe multipartite, renforcer également la transparence dans la gouvernance des secteurs extractifs et forestiers, et relancer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux et d'entreprises et, enfin, examiner

les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

L'atelier a été, ainsi que le recommandent les règlements, le moyen de vérifier que les parties prenantes d'ITIE contribuent dans les activités du plan d'action et qu'elles sont à l'aise dans l'accompagnement des activités de l'organisation au plan national. Pendant quelques heures, le secrétaire permanent de l'ITIE Congo a présenté le plan de travail, les mécanismes, les avantages et ses objectifs.

Florent Michel Okoko a lancé un appel à l'ensemble des participants afin de mettre les stratégies en œuvre et d'avoir un



Photo de famille

apport constructif en validant en amont l'ensemble des activités du plan d'action.

De son côté, Christian Mounzéou, 3e vice-président d'ITIE Congo, a souligné que cette rencontre a été un moyen de discuter avec les entreprises pour qu'elles

apportent leur contribution, leurs perspectives et faire en sorte que du bon travail se fasse dans les années à venir.

Madocie Déogratias MONGO



**MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION  
CABINET  
PROJET DE RIPOSTE D'URGENCE A LA COVID-19  
PRUC-19**

**AVIS DE RECRUTEMENT N°05 UGP- PRUC-19 POUR LE**

**«SPECIALISTE EN SUIVI ET EVALUATION du Projet de Riposte d'Urgence  
au COVID-19»**

**(Période de publication du 13 au 16 Février 2023)**

Le Gouvernement du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement en sigle «IDA» un prêt initial de dix millions quatre-cent mille Euros (10 400 000 équivalents à 11 310 000 USD) afin d'accompagner ses efforts dans la mise en œuvre de certaines activités du plan national de riposte contre COVID-19 à travers le Projet de Riposte d'Urgence au COVID-19 (PRUC-19).

Ce prêt, couvre la période de 2020 à 2023, soit trois (03) ans L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est de : Prévenir, détecter et répondre à la menace posée par la COVID-19, et renforcer le système national de préparation en matière de santé publique.

Depuis le début de la pandémie, des progrès importants dans le domaine des sciences ont permis l'émergence de nouvelles thérapies et la production de vaccins contre la COVID-19, ce qui représente un changement d'une importance capitale. La vaccination contre la COVID-19 a commencé dans de nombreux pays à revenu élevé en décembre 2020. Vu l'importance capitale de contenir la propagation de la COVID-19 pour la santé et la reprise économique, il faudra donner accès aux vaccins contre la COVID-19 à la population congolaise ciblée et éligible afin d'accélérer la reprise des activités économiques et sociales. C'est dans ce cadre que la banque a accordé un financement additionnel (FA) équivalent à douze millions de Dollars des Etats-Unis (12 000 000 USD), soit à dix millions trois cent mille euros (10.300.000 €) à la République du Congo dans le cadre du projet PRUC-19. Ce FA permettra un accès au vaccin qui soit abordable et administré de manière équitable.

Le Congo a aussi reçu un Don équivalent à 3 millions USD pour renforcer son système de santé.

Enfin, un 3ème Financement additionnel équivalent à 29.67 millions USD reçu par le Congo va améliorer le traitement et les soins, notamment la capacité de livraison d'oxygène du pays et en maintenant les services essentiels. Il encouragera également la demande de vaccination en renforçant les campagnes de communication et de sensibilisation qui sont essentiels de maintenir tout au long du déploiement de la vaccination COVID-19.

Conformément à l'Accord de financement, le Projet de Riposte d'Urgence au COVID-19 comprend trois (03) composantes ci-après:

**- Composante 1:** Développer la détection précoce des cas, la capacité de diagnostic, la recherche des contacts, l'enregistrement et la notification des cas.

**- Composante 2:** campagne de communication, engagement communautaire et changement de comportement

**- Composante 3 :** Gestion de la mise en œuvre et suivi et évaluation

Conformément aux plans de travail 2022/23/24, le Gouvernement du Congo par le biais de l'unité de Gestion du projet PRUC-19 à l'intention de recruter un spécialiste en suivi & Evaluation.

**- OBJECTIF DU POSTE**

Contribuer à la mise en place et à la gestion efficace d'un système de suivi-évaluation adapté aux besoins de l'UGP PRUC-19 pour un meilleur suivi des activités et du cadre des résultats du projet.

**- TACHES ET RESPONSABILITES:**

Sous la supervision du coordonnateur de l'UC PRUC-19, le Spécialiste en Suivi-Evaluation est chargé de définir et mettre en œuvre le dispositif de suivi-évaluation des projets qui sont sous la coordination de l'UC PRUC-19 et mis en œuvre par les Directions et Programme du Ministère de la santé.

A cet effet, en collaboration avec les autres spécialistes des projets, le Spécialiste en suivi-évaluation assume entre autres les responsabilités suivantes:

- Elaborer le manuel de suivi-évaluation, veiller à sa mise à jour périodique et à son utilisation pour l'élaboration des plans de suivi-évaluation annuels, semestriels, trimestriels et mensuels y compris les cadres de résultats;
- Veiller à l'élaboration des outils de suivi-évaluation y compris les formats de rapport périodique et de documentation de mise en œuvre des projets et veiller à leurs diffusions en interne et en externe ;
- Veiller à l'élaboration des tableaux de bord, des rapports consolidés et les rapports du projet (y compris les indicateurs de performance) conformément aux dispositions du manuel de suivi-évaluation et veiller à leur diffusion;
- Organiser les réunions, visites, missions de suivi et supervision du projet et veiller à la diffusion des constats effectués et au suivi des recommandations formulées;
- Centraliser, stocker et analyser les données du projet et mettre à jour les données de référence des projets ; Alimenter le cadre de résultats ;
- Recueillir périodiquement sur la base d'enquêtes ou de consultations les avis, suggestions des bénéficiaires du projet et autres partenaires
- Définir et superviser la mise en œuvre de mécanisme de capitalisation des bonnes pratiques des projets mis en œuvre et veiller à leur partage ;
- Avoir une parfaite maîtrise de Excel et une connaissance du DHIS-II
- Participer à l'élaboration ou la révision des PTBA;
- Rédiger annuellement, semestriellement et trimestriellement des rapports d'activités.

**- PROFIL DES CANDIDATS**

Le Spécialiste en suivi-évaluation doit justifier

d'une expérience dans la conception et la mise en œuvre de systèmes de suivi-évaluation des projets et programmes de santé. Il doit également avoir des connaissances de l'approche de cadre logique, de l'analyse de l'information et de rédaction de rapports.

**Il doit notamment:**

- Être titulaire d'un diplôme de niveau minimum BAC + 3 en économie, statistiques, gestion, travaux publics, hydraulique ou équivalent ;
- Disposer d'une expérience professionnelle générale d'au moins cinq (5) ans dans le domaine du suivi-évaluation;
- Disposer d'une expérience spécifique d'au moins trois (3) ans dans le suivi des activités des projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux est un atout ;
- Disposer d'une bonne expérience dans la conception, l'exécution et la conduite des enquêtes;
- Avoir une bonne maîtrise du cycle des projets (formulation, supervision, auto-évaluation par les bénéficiaires, évaluation à mi-parcours, et final) ;
- Avoir une grande capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction des rapports ;
- Avoir des aptitudes confirmées de l'utilisation de l'outil informatique en général et des logiciels de suivi-évaluation en particulier ;
- Avoir une aptitude à travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir une bonne connaissance de la langue française (écrit et parlé)
- Être capable de voyager aux besoins et avoir une connaissance de la pyramide sanitaire au Congo ;
- La connaissance des procédures de la banque mondiale est un atout ;
- Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

**- Composition du Dossier de candidature  
Le dossier de candidature sera constitué comme suit :**

- Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Coordonnateur de l'UGP PRUC-19 ;
- Les copies des diplômes (les originaux seront demandés pendant les entretiens) ;
- Les copies des attestations de travail (les originaux seront demandés pendant les entretiens) ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Les copies des attestations des expériences du candidat dans les domaines couverts par le poste.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au siège de l'Unité de Gestion du projet PRUC-19 située à côté du Centre Scolaire Notre Dame du Rosaire-Moungali III (Avenue DRTV vers la Morgue Municipale de Brazzaville) de 09 heures à 16 heures (heure de Brazzaville).

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en Français et portés la mention «Candidature au poste de Spécialiste en Suivi et évaluation de l'UGP- PRUC-19» et déposés sous pli fermé à 'adresse ci-dessus ou par voie électronique «passationdesmarchesugppruc19@gmail.com» au plus tard le 6 mars 2023 à 12 heures.

*Le Coordonnateur p.i de l'UGP PRUC-19,*

**Auguste KANGA.**

140<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'EVANGELISATION DU CONGO

# Les Commissions épiscopales se mettent en ordre pour préparer cet événement

En cette année 2023, l'Eglise du Congo a 140 ans d'existence. Une période importante de manifestations commémoratives s'ouvre, pour saluer la beauté du chiffre «140», âge qui souligne les nombreux défis auxquels l'Eglise catholique a été confrontée au fil des années: Séquestration, emprisonnement, assassinat des ouvriers apostoliques par le pouvoir marxiste léninisme pendant la période du monopartisme. L'assassinat du cardinal Emile Biayenda dont la blessure de cesse ne se cicatrise pas et reste encore vivace dans les cœurs des Congolais.

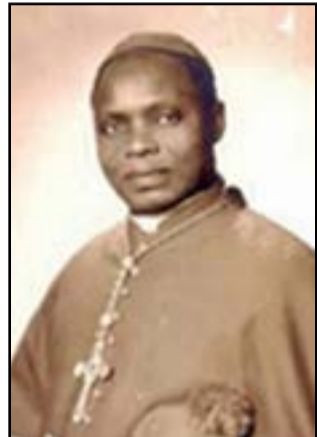
C'est le moment de saluer l'œuvre gigantesque accomplie par les missionnaires spiritains: NN.SS Marie Hyppolite Carrie, Prosper Philippe Augouard, Firmin Guichard, Paul Biéchy, Michel Bernard, Jean-Baptiste Fauret, Emile Verhille, Jean Gardin, Yves Marie Monot, Angel Miguel Olaverri Arroniz.

## Le grand rendez-vous des 140 ans

Du 2 au 4 juin 2023, les festivités des 140 ans de l'évangélisation du Congo seront ouvertes sous le thème: «Allez dans le monde entier, annoncez la Bonne Nouvelle à tous» (Marc 16, 15). La première journée de cette célébration, le vendredi 2 juin, sera marquée en matinée par la visite des membres des Commissions épiscopales à la Mission de Linzolo (Paroisse Saint Joseph), point de départ de l'évangélisation à Brazzaville. Dans l'après-midi, un concert de chants religieux regroupera les chorales des doyennés, en la Basilique Sainte-Anne du Congo. La deuxième journée, le samedi 3 juin en matinée, il est prévu une conférence-débat, au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), siège de la Conférence épiscopale du Congo à laquelle prendront part de hautes personnalités, des universitaires, des chercheurs, des historiens, des experts, des prêtres, religieux, religieuses et des fidèles laïcs du Christ. Différents acteurs évoqueront sous différents aspects l'histoire de l'Eglise du Congo. Cette conférence-débat aura pour objectif de croiser les regards dans une approche scientifique et historique, afin de faire le bilan des 140 ans, et tracer de nouveaux sillons pour l'avenir. D'autres manifestations sont prévues telles que l'exposition de vernissage photos qui rappelle, les beaux moments des missionnaires et du clergé diocésain. Des délégations viendront de l'étranger et les diocèses du Congo prendront part à ces festivités qui culmineront avec la messe pontificale, présidée par le cardinal Luis Antonio Tagle, préfet de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples, légat du Pape François à ce 140<sup>e</sup> anniversaire, le dimanche 4 juin 2023, à 10h à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.

Pour bien préparer cet événement, une réunion des Commissions épiscopales a eu lieu jeudi 16 février 2023, dans la salle de conférence du Centre interdiocésain des œuvres (CIO) à Brazzaville, présidée par l'abbé Brice Armand Ibombo, assisté de l'abbé Lambert Kionga, res-

pectivement, secrétaire général et secrétaire général adjoint, et gestionnaire de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). A



Mgr Théophile Mbemba

cette occasion, une coordination de cinq membres ainsi que des commissions de travail ont été mises en place. La coordination est présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la CEC, avec pour vice-président Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et vice-président



Les commissions épiscopales (Ph. d'archives)

de la CEC. Les deux secrétaires généraux de la CEC, ainsi que le secrétaire général du Conseil national de l'apostolat des laïcs du Congo (CNALC) sont des membres de cette coordination. Des commissions: culture et communication; logistique et protocole, sécurité, santé, secrétariat, hébergement et restauration sont mises sur pied.

## Visage de l'Eglise du Congo en 140 ans d'évangélisation: l'apport des missionnaires dans l'extension et le développement socio-culturel et religieux du Congo

Au début de l'évangélisation, tout le Congo formait un seul vicariat apostolique: le vicariat apostolique du Congo-français. Ce vicariat donna naissance à deux autres vicariats: vicariat apostolique du Moyen Congo basé à Loango (Pointe-Noire) créé en 1886, avec comme premier vicaire apostolique Mgr



Mgr Marie Hyppolite Carrie



Mgr Benoît Gassongo

Marie Hyppolite Carrie et le vicariat apostolique du Haut-Congo basé à Linzolo (Brazzaville) créé en 1883 avec comme vicaire apostolique le père Prosper Philippe Augouard. Le vicariat apostolique du Haut-Congo allait de Brazzaville à Bétou, dans le Nord Congo. L'évangélisation du Nord Congo débuta en 1889 avec la fondation de la



Mgr Prosper Philippe Augouard



Mgr Godefroy Emile Mpwati

noît Gassongo, nommé évêque auxiliaire le 10 octobre 1965 par le Saint Père et qui prend la direction du diocèse en 1968, comme administrateur apostolique. Le 6 février 1970, Mgr Benoît Gassongo est remplacé par Mgr Firmin Georges Singha.

## Les missions fondées par Mgr Prosper Philippe Augouard

Il s'agit de: Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville (1892), Mission de Bétou (1893), Mission de Lekety (1897), Sainte Radegonde de Tsambitso (1899) et Mission de Boundji (1900).

## L'épiscopat congolais en perpétuelle évolution

De 1950 à 1983, l'Eglise catholique comptait deux diocèses: Owando avec Mgr Benoît Gassongo et Pointe-Noire avec Mgr Godefroy Emile Mpwati, et un seul archidiocèse: Brazzaville avec Mgr Théophile Mbemba. Depuis le 30 mai 2020, l'Eglise catholique du Congo compte trois Provinces ecclésiastiques: Province ecclésiastique du Centre (PEC), Brazzaville comme archidiocèse, avec Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou et les diocèses suffragants de Kinkala, avec Mgr Ildevert Mathurin Mouanga et Gamboma, avec Mgr Urbain Ngassongo; Province ecclésiastique du Nord (PENORD), Owando comme archidiocèse, avec Mgr Victor Abagna Mossa et les diocèses suffragants de Ouessou, avec Mgr Gélase Armel Kema et d'Impfondo, avec Mgr Daniel Franck Nzika; Province ecclésiastique du sud-ouest (PESO), Pointe-Noire comme archidiocèse, avec Miguel Angel Olaverri Arroniz et les diocèses suffragants de Nkayi, avec Mgr Daniel Mizonzo et Dolisie, avec Mgr Toussaint Ngoma Foumanet.

Pascal BIOZI KIMINOU

## RECOLLECTION DE L'ENTREE EN CAREME DU CLERGE DE BRAZZAVILLE

### Vivre le Ministère sacerdotal par des actions de charité

Le clergé de l'archidiocèse de Brazzaville était en recollection de l'entrée en Carême le mardi 21 février 2023 en matinée, sous le thème: «Le Ministère sacerdotal». Cette recollection n'avait pu se tenir le 11 février, en la fête du clergé, dédiée à Notre-Dame de Lourdes, la Vierge Marie, à cause de l'agenda très chargé de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville.



Le clergé diocésain



Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou à la sortie de la messe

La recollection a débouché sur une messe d'action de grâces célébrée en la cathédrale Sacré-Cœur, au cours de laquelle Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, a exhorté le clergé à vivre le ministère sacerdotal par des actions de charité. «Les disciples de Jésus sont distraits. Ils ne comprennent pas ce que leur enseigne le Maître. Nous, clergé de Brazzaville, cela ne doit pas nous échapper dans ce monde en perpétuelles mutations, car c'est ce que nous vivons dans nos paroisses. Nous, prêtres, nous, pasteurs, donnons la vraie lumière de Jésus au monde par des témoignages de foi», a souligné Mgr l'archevêque.

Pascal BIOZI KIMINOU

**CNOOC CONGO SA**  
**SOCIETE ANONYME AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL AU CAPITAL SOCIAL DE 10.000.000 DE FRANCS CFA**  
**SIEGE SOCIAL: CENTRE-VILLE, COTE SAUVAGE, SECTION E, PARCELLE 127**  
**POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO**  
**RCCM: CG-PNR-01-2011-B14-02071**

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Actionnaire unique dans le cadre de l'Assemblée générale ordinaire annuelle en date, à Beijing (République Populaire de Chine), du 29 décembre 2022, enregistré à Pointe-Noire (Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 24 janvier 2023, sous le n° 0466, folio 017/8, l'Actionnaire unique de la société a notamment décidé de renouveler le mandat de l'Administrateur général, Monsieur Zhao Jianchen, pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2027, à tenir en 2028.

Dépôt dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 26 janvier 2023, sous le numéro CG-PNR-01-2023-D-00048.

Pour avis,

L'Administrateur Général

DOYENNE SAINTE ANNE/BASILIQUE SAINTE-ANNE DU CONGO

## L'abbé Michaël Kelly Milongo Massengo, curé recteur

La série d'installations des curés de paroisses se poursuit. Dimanche 19 février 2023, 7<sup>e</sup> dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique A, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), a présidé l'eucharistie en la Basilique Sainte Anne du Congo. A cette occasion, il a installé l'abbé Michaël Kelly Milongo Massengo comme curé recteur de cette Basilique.

Devant de nombreux fidèles laïcs vêtus de leurs uniformes de mouvements d'apostolat et en présence d'une dizaine de prêtres, parmi lesquels le père Raphaël Bazebizanza, vicaire épiscopal chargé de la vie consacrée; l'abbé Yvon Dalla, curé doyen du doyenné Sainte Anne et curé de la paroisse Saint-Esprit de Mougali; l'abbé Michaël Kelly Milongo Massengo a professé sa foi et renouvelé la promesse faite le jour de son ordination sacerdotale en promettant obéissance à l'archevêque et à ses successeurs, et fidélité à l'Eglise catholique romaine. Parmi les participants à cette célébration eucharistique il y avait un invité de marque, Mme Lydie Pongault, ministre de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs.

Prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, l'abbé Michaël Kelly Milongo Massengo a été ordonné le 7 juillet 2007 par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville. Il est né le 10 avril 1978, à Loubomo, région du Niari, sixième d'une fratrie de huit enfants. Il a reçu ses sacrements d'initiation chrétienne le 1<sup>er</sup> avril 1979 à Loubomo et l'eucharistie le 5 juin 1988, à la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo dont-il est originaire. Il a été tour à tour vicaire à la paroisse Saint Louis Marie Grignon de Montfort de Mikalou, de 2007 à 2011; aumônier diocésain et national de la scholas

populaire; aumônier national adjoint de la Légion de Marie; directeur du séminaire Saint Jean de Kinsoundi, de 2011 à 2013; secrétaire du Conseil presbytéral et collaborateur au Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo; vicaire coopérateur à la paroisse Sacré-Cœur de Jésus et de Marie à Rome, en Italie; aumônier de la fraternité congo-



Les participants à la messe. Au 1<sup>er</sup> plan Mme Lydie Pongault

laise de Rome. Le 2 juillet 2022, lors de la messe de clôture des assises de l'assemblée spéciale des ouvriers apostoliques de Brazzaville (ASOA), il est nommé chancelier de l'archidiocèse de Brazzaville et secrétaire de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou. Depuis le 14 septembre 2022, l'abbé Michaël Kelly Milongo Massengo est curé recteur de la Basilique Sainte Anne du Congo, qui est sous contrôle direct de l'archevêque.

A la fin de la célébration eucharistique, l'abbé Michaël



Mgr Bienvenu M. Bafouakouahou

Kelly Milongo Massengo remercié Mgr l'archevêque pour la confiance placée en sa personne. Par la même occasion,



Abbé Michaël Kelly Milongo

l'Eglise et de chacun de nous un regard responsable, pour voir ensemble ce qu'il faudrait accomplir, pas simplement pour la fête, mais aussi et surtout pour le rayonnement multidimensionnel de ce bijou, don inestimable. L'évocation événementielle des célébrations du 80<sup>e</sup> anniversaire se veut d'abord un appel à la redécouverte de notre unité nationale et ecclésiale. Il ne serait pas exagéré à ce niveau de parler d'une double synodalité: politique et spirituelle. Cela, dans l'unique intérêt de faire rayonner l'image du Congo, comme nation et comme Eglise. Le rendez-vous est donc proposé et pris pour que chacun de nous mette la main à la pâte, dans la dynamique de restructuration et de réhabilitation continues de cette œuvre. J'espère atteindre cette finalité pour que le budget de l'entretien de la Basilique Sainte-Anne soit officiellement et nouvellement accordé. Sans les interventions de quelques bienfaiteurs, ce qui ne suffit pas d'ailleurs, il nous est difficile de maintenir l'éclat de cette magnifique bâtisse», a souligné le curé recteur.

Pascal BIOZI KIMINOU

PREMIER DIMANCHE DE CAREME, ANNEE A

### Les trois tentations de Jésus au désert

Textes: Gn 2,7-9; 3,1-7; Ps 50 (51),3-4,5-6,12; Rm 5,12-19; Mt 4,1-11

En ce premier dimanche de carême, nous allons méditer sur les trois tentations de Jésus au désert. Ces trois suggestions du démon, synthétisent également les trois grands dangers qui nous guettent aujourd'hui.

Si le Christ a été tenté, nous le serons aussi car «le disciple n'est pas au-dessus de son maître». Les fausses promesses que satan offre à Jésus le font miroiter au désert, le monde nous l'offre encore aujourd'hui, sous des apparences plus agréables à nos goûts.

#### Le goût de l'avoit

Ce danger est toujours présent depuis le début de la création: Eve se laisse tromper par le serpent en voulant avoir la connaissance du bien et du mal. Ici, il dit à Jésus: «Si tu es le Fils de Dieu, ordonne que ces pierres se changent en pains». Franchement, il s'agit de vouloir être obéi par Jésus en promettant quelque chose dont il n'avait aucun pouvoir.

Le diable nous persuade à construire une société matérialiste régie par la loi de consommation, une loi par laquelle nous voulons tout avoir pour satisfaire tous nos désirs mêmes les plus éphémères. Nous sommes attirés chaque jour par la course irrationnelle d'avoir plus, et réduits à des simples clients dans le marché. La publicité commerciale journalière se focalise sur notre pouvoir d'achat. Et le diable qui espérait avoir un client affamé en la personne de Jésus, avait échoué parce que même dans les moments les plus difficiles Jésus a toujours su faire confiance à son Dieu.

#### Le goût du paraître

Notre seconde tentation est celle du paraître. Le but consistait à faire rêver l'esprit de Jésus. Du haut du Temple le diable lui dit: «Si tu es le Fils de Dieu, jette-toi en bas!» Quelle vaine proposition! Jésus n'avait pas besoin de faire quoi que ce soit pour prouver sa filiation divine. Nous aussi, nous sommes tentés par cette tentation du paraître pour exister. C'est l'affirmation. C'est la tentation de nous donner en spectacle devant nos semblables, pour conforter notre position avantageuse dans l'esprit des autres.

C'est la tentation du règne des apparences: des stars devant les autres, les derniers dans les cérémonies pour être remarqués. Nous portons ce narcissisme généralisé, obsession de se faire appeler par les autres de boss. Toujours en quête d'une reconnaissance plus élevée, nous passons à côté des richesses du royaume. Aujourd'hui, satan aurait pu faire plusieurs disciples; mais Jésus lui, refuse de mettre à l'épreuve Dieu.

#### Le goût de l'orgueil

Les tentations de Jésus atteignent le sommet avec celle de l'orgueil: celle d'être à la tête de tous les royaumes! D'être aux commandes. Voilà ce que beaucoup de chrétiens rêvent, mais à condition de ne pas rester esclave du démon! En effet, le diable ajoute: «Tout cela, je te le donnerai, si, tombant à mes pieds, tu me rends hommage». En méditant sur le récit des tentations de Jésus au désert, il nous renseigne sur les idoles qui travaillent dans nos cœurs. Ces trois suggestions démoniaques, sont plus actuelles que jamais aujourd'hui. En ce début du temps de carême, demandons la grâce et la force au Seigneur pour pouvoir résister à toutes les formes de tentations que la société nous offre!

Amen!

MERCREDI DES CENDRES, ANNEE A

### Evitons de nous montrer devant les hommes!

Textes: Jl 2,12-18; Ps 50,3-6.12-17; 2 Co 5,20-6,2; Mt 6,1-6.16-18

Il n'est pas question de vivre un carême masqué ou de façon hypocrite; il ne s'agit pas de se composer un masque mais d'être vrai devant Dieu et devant nos frères.

Dans l'évangile du Mercredi des Cendres - Sermon sur la Montagne - Jésus a donné son interprétation des Commandements qui visent à vivre une vie plus fraternelle, ce qui nous emmène à avoir une relation avec Dieu Lui-même. La première phrase fournit la clé de lecture pour la suite. Il nous dit: «Si vous voulez vivre comme des justes, évitez d'agir devant les hommes pour vous faire remarquer». Les pratiques de l'aumône, de la prière et du jeûne qui sont considérées comme les trois piliers du carême, vont de soi. Le texte ne les recommande pas et ne les critique pas non plus. Il est question ici de la manière de les vivre et de leur objectif premier, deux points inséparables. Ce que l'on fait pour Dieu doit être fait devant Dieu et sans autre but que de lui plaire. La récompense se trouve dans la façon dont nous les vivons et dans la relation avec Dieu. On remarque que Dieu est appelé «votre Père qui est aux cieux»; la relation évoquée ici est celle des fils avec notre Père. On peut penser que Jésus nous livre ici quelque chose de sa propre relation à son Père. Les «hypocrites», au sens détournent la visée première de l'aumône, de la prière et du jeûne à leur propre profit, tout en prétendant honorer Dieu. Jésus dénonce cette duplicité.

Le carême nous invite à prendre de la hauteur et à regarder la trajectoire totale de notre vie. D'où venons-nous? Où allons-nous?

#### Quel chemin prendre?

Chemin austère que celui du carême, mais chemin illuminé par la perspective du dernier mot de Dieu qui est, encore et toujours, celui du Père: «Aujourd'hui je t'ai engendré». L'évangile du jour nous donne des repères, des balises, pour notre marche vers notre «participation à la nature divine».

L'aumône, la prière et le jeûne



## CONFÉRENCE AU CERC (Centre d'Études et de Recherche Chrétienne)

Événement prévu à Brazzaville le samedi 25 février 2023, de 10h00 à 12h00  
**Intervenant:** Dr Fred Olichet BIYELA, anthropologue, enseignant à Université Paris Cité (ex-Paris Descartes) et chercheur au laboratoire CEPED.

**Discutant:** Dr Crépin Gyscard GANDOU D'ISSERET (ACEA, GIRES, École des sciences religieuses).  
«Ce n'est pas de Dieu»: les pratiques lignagères en contexte ecclésial

**Résumé:**  
À partir de données empiriques analysées dans

l'ouvrage Politique du prophétisme au Congo-Brazzaville publié chez Karthala (collection «Les Afriques»), cette conférence a comme objectif d'interroger la dimension sociale de la parenté observable au sein des institutions religieuses. L'intérêt de la démarche inductive est ici de chercher à comprendre les croyances et représentations tantôt qualifiées de «sorcellerie», tantôt considérées comme «animistes». Il s'agit, en définitive, de réfléchir sur l'imbrication des pratiques lignagères et chrétiennes à rebours des réappropriations évolutionnistes et culturalistes.

Mission financée par le laboratoire CEPED, Centre Population et Développement (UMR 196, Université Paris Cité/IRD)

Avec l'apport communicationnel des éditions Karthala





MINISTRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE  
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

## AMI n° 013/MPTEN/PATN -UCP/23

### RECRUTEMENT D'UNE FIRME POUR LA REVUE ET LE RENFORCEMENT DU CADRE LEGISLATIF, REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL EN MATIERE DE COMMUNICATIONS ET TRANSACTIONS ELECTRONIQUES EN REPUBLIQUE DU CONGO

#### 1- Contexte:

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et du Développement (BIRD) pour financer le «*Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)*», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : «*firme pour la revue et le renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de communications et transactions électroniques en république du Congo*».

#### 2- Objectif:

L'objectif principal de la mission est d'assister le gouvernement dans la revue et le renforcement de l'arsenal légal, réglementaire et institutionnel actuel relatif à la transformation numérique au Congo, en particulier s'agissant de l'identification de ses lacunes par rapport aux pays similaires ou aspirationnels, et de sa mise en application effective.

#### Objectifs spécifiques

Globalement, il s'agit de :

- Réaliser un état des lieux et une analyse méticuleuse de l'arsenal légal, réglementaire et institutionnel soutenant l'économie numérique au Congo, et de sa mise en œuvre effective ;
- Identifier les lacunes du cadre légal, réglementaire et institutionnel actuel soutenant les communications et les transactions électroniques au Congo, et au regard des meilleures pratiques régionales et internationales. Cette analyse des lacunes devra notamment soulever les problèmes sur la mise en application effective et les besoins de mise à jour ;
- Faire des recommandations sur les réformes juridiques pour les communications et transactions électroniques notamment portant sur les services publics et les infrastructures critiques / opérateurs de services essentiels ;
- Accompagner le ministère en charge du numérique dans l'élaboration d'avant-projets de loi et/ou textes d'application, et des amendements aux lois existantes selon une feuille de route du développement du cadre légal, réglementaire et institutionnel bien définie (une pour les communications électroniques, et une autre pour les transactions électroniques) ;
- Faire des recommandations pour la mise en application effective du nouveau cadre légal, réglementaire et institutionnel soutenant l'économie

numérique au Congo.

#### 3- Profil du consultant:

Pour réaliser la présente mission le cabinet devra répondre au profil suivant :

- Disposer de personnel ayant des compétences dans les domaines juridique, économique et télécoms ;
- Disposer de personnel diplômé en droit du numérique ;
- Avoir une expérience significative en conseil juridique sur des questions générales de réforme juridique et de rédaction législative idéalement au Congo (Brazzaville) ou, à défaut en Afrique ;
- Avoir une expérience avérée dans la conduite de formations, séminaires et ateliers ;
- Avoir une connaissance de l'environnement juridique, économique, numérique et notamment les télécoms, du Congo ou d'autres pays africains ;
- Disposer d'une expérience dans les missions de réforme législative à des structures du secteur public, du secteur privé ou des deux ;
- La connaissance et l'expérience du droit des TIC ou de la législation spécifique à la mise en place de la gouvernance du numérique, les services de confiance numérique et/ou la gouvernance des données constitue un avantage supplémentaire ;
- Avoir une solide expérience dans le secteur du numérique en général et dans le secteur des communications électroniques et des transactions électroniques en particulier ;
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation du secteur du numérique ;
- Avoir une connaissance des outils de veille juridique ou réglementaire et de la réglementation internationale en matière de technologies de l'information, de la digitalisation ;
- Avoir une expérience avérée dans les mécanismes et procédures d'approbation des textes juridiques dans des pays francophones ;
- Avoir un personnel maîtrisant la langue française.

4- La durée de la mission est fixée à 6 mois. La mission se déroulera à Brazzaville avec des possibilités de déplacement à Pointe-Noire et de mener certaines activités à distance.

5- L'Unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les cabinets doivent fournir les informations

ci-après : (i) la qualification pour exécuter les services pressentis, les missions similaires (brochures, références de l'exécution de contrats analogues, etc) ; (ii) les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet ; les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les cabinets ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculum vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Ils devront avoir déjà réalisé des missions comparables, fournir la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée et attestations de bonne exécution.

6- Les cabinets seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Édition de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020. La méthode de sélection est celle, fondée sur la qualité et le coût (SFQC).

7- Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet du document de référence à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en six (06) exemplaires dont un (01) original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 03 mars 2023 à 16 h 00 (heures locales) et porter la mention « *firme pour la revue et le renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de communications et transactions électroniques en république du Congo*».

**Bureau Passation de Marchés**  
**A l'attention du Coordonnateur**  
**Projet d'accélération de la transformation**  
**numérique (PATN). Unité de Coordination**  
**Adresse : Parcelle 84 bis, avenue du Chail-**  
**lu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville,**  
**République du Congo**  
**Téléphone : (+242) 06 611 63 49/ 04 032 22 81**  
**Adresses électroniques : marchespatn@gmail.**  
**com; contactpatn@gmail.com**

*Fait à Brazzaville, le*

**Le Coordonnateur,**  
**Francis SECK-MANGOUANI**



MINISTRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE  
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

## AMI n° 014/MPTEN/PATN -UCP/23

### RECRUTEMENT D'UNE FIRME POUR LA REVUE ET LE RENFORCEMENT DU CADRE LEGISLATIF, REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES ET DE GESTION DES RISQUES DE CYBERSÉCURITÉ EN REPUBLIQUE DU CONGO

#### 1-Contexte :

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et du Développement (BIRD) pour financer le «**Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)**», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « firme pour la revue et le renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de protection des données et de gestion des risques de cybersécurité ».

#### 2- Objectif :

L'objectif principal de la mission est d'assister le gouvernement dans la revue et le renforcement de l'arsenal juridique actuel relatif à la protection des données, et à la gestion des risques de cybersécurité au Congo, en particulier à travers l'identification de ses lacunes et la suggestion de recommandations clés qui tendent à aligner ce cadre juridique ainsi que sa mise en œuvre, sur les meilleures pratiques régionales et internationales en la matière.

#### Objectifs spécifiques

Globalement, il s'agit de :

- Réaliser un état des lieux et une analyse méticuleuse du cadre légal, réglementaire et institutionnel relatif à la protection, des données, et à la gestion des risques de cybersécurité au Congo, et l'état de sa mise en œuvre effective ;
- Identifier les lacunes du cadre légal, réglementaire et institutionnel actuel quant à la protection des données (notamment quant aux obligations imposées en matière de gestion, utilisation, partage, de données ainsi que les droits des personnes concernées), et la gestion des risques de cybersécurité. Cette analyse devra notamment identifier les lacunes relatives à la mise en application effective des dispositifs actuels (en évaluant, par exemple, l'existence et la capacité institutionnelle actuelle de mettre en œuvre les textes normatifs applicables), aux besoins de mise à jour de ces dispositifs, et aux cas où de nouveaux dispositifs demandent à être mis en place ;
- Formuler les recommandations sur les réformes juridiques nécessaires au renforcement du cadre juridique et institutionnel relatif à la protection des données personnelles et la gestion des risques de cybersécurité, notamment portant sur les services publics et les infrastructures critiques / opérateurs de services essentiels ;
- Accompagner le ministère en charge du numérique dans l'élaboration d'avant-projets de loi et/ou textes d'application, et des amendements aux lois existantes selon une feuille de route du développement du cadre légal, règlementaire et

institutionnel bien définie (une concernant la gouvernance des données, et une autre pour la gestion des risques de cybersécurité) ;

- Formuler les recommandations pour la mise en application effective du nouveau cadre légal, réglementaire et institutionnel soutenant la protection des données personnelles, et la gestion des risques de cybersécurité au Congo.

#### 3- Profil du consultant :

Pour réaliser la présente mission, le Cabinet devra répondre au profil suivant :

- Avoir une renommée internationale
- Disposer d'avocats diplômés en droit Congolais et qualifiés pour exercer au Congo ;
- Disposer d'avocats ayant des compétences dans les domaines juridique, économique, informatique, réseaux et sécurité des systèmes d'information ou télécoms ;
- Avoir une expérience significative en conseil juridique sur des questions générales de réforme juridique et de légistique en Afrique, notamment Afrique centrale et Afrique de l'Ouest serait un plus.
- Avoir une expérience avérée dans la conduite de formations, séminaires et ateliers ;
- Avoir une connaissance de l'environnement juridique, économique et numérique du Congo ou d'autres pays africains ;
- Disposer d'une expérience dans les missions de réforme législative à des structures du secteur public, du secteur privé ou des deux ;
- La connaissance et l'expérience du droit des TIC ou de la législation spécifique à la mise en place de la gouvernance du numérique, les services de confiance numérique et/ou la gouvernance des données et de la cybersécurité constitue un avantage supplémentaire ;
- Avoir une solide expérience juridique idéalement internationale dans le secteur du numérique en général et dans le secteur de la cybersécurité et de la protection des données personnelles en particulier ainsi que des questions d'identité numérique ;
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation du secteur du numérique ;
- Avoir une connaissance des outils de veille juridique et de la réglementation internationale en matière de technologies de l'information, de la digitalisation ;
- Avoir une expérience avérée dans les mécanismes et procédures d'approbation des textes juridiques en Afrique ;
- Avoir un personnel maîtrisant la langue française.

#### 4- La durée de la mission est fixée à 6 mois.

La mission se déroulera à Brazzaville avec des possibilités de déplacement à Pointe-Noire et de mener certaines activités à distance.

5- L'Unité de coordination du Projet des Reformes

Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les cabinets doivent fournir les informations ci-après : (i) la qualification pour exécuter les services pressentis, les missions similaires (brochures, références de l'exécution de contrats analogues, etc) ; (ii) les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet ; les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les cabinets ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Ils devront avoir déjà réalisé des missions comparables, fournir la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée et attestations de bonne exécution.

6- Les cabinets seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Édition de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020. La méthode de sélection est celle, fondée sur la qualité et le coût (SFQC).

7- Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet du document de référence à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en six (06) exemplaires dont un (01) original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 03 mars 2023 à 16 h 00 (heures locales) et porter la mention «**firme pour la revue et le renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de protection des données et de gestion des risques de cybersécurité**».

Bureau Passation de Marchés  
A l'attention du Coordonnateur  
Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN). Unité de Coordination  
Adresse : Parcelle 84 bis, avenue du Chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo  
Téléphone : (+242) 06 611 63 49/ 04 032 22 81  
Adresses électroniques :  
marchespatn@gmail.com ;  
contactpatn@gmail.com

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur,  
Francis SECK-MANGOUANI

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

# Fin de la grève des travailleurs

La grève des travailleurs déclenchée vendredi 17 février dernier à Brazzaville par le Collège intersyndical de l'Université Marien Nguabi a pris fin lundi 20 février 2023. Les cours devaient reprendre théoriquement mardi 21 février à 7 heures 00. De même que la reprise du travail pour le personnel. C'est au siège du SYNESUP à Bayardelle (Brazzaville) que le Collège intersyndical a annoncé la levée du mot d'ordre de grève générale illimitée. Après une courte interruption, les étudiants sont heureux de retrouver le chemin des amphithéâtres.

Après avoir suivi avec attention le compte rendu fait par la coordination nationale sur les suites données par les autorités compétentes, notamment le Premier ministre chef du Gouvernement, Anatole Collinet Makosso, à l'issue des négociations des 16, 17 et 18 février 2023, «le Collège intersyndical s'est félicité des avancées significatives obtenues», indique la déclaration relative à la levée de la grève. Tout en félicitant l'ensemble des travailleurs de l'Université Marien Nguabi pour le calme et la discipline observés durant toute la période de la grève, et lui recommandant la même détermination pour les batailles

futures, le Collège intersyndical a remercié sa coordination pour le travail abattu, s'est félicité de l'issue favorable des négociations et demande au Gouvernement de garder cette constance dans le dialogue permanent et la recherche des solutions aux problèmes de l'Université Marien Nguabi. Cependant, dans sa déclaration, le Collège intersyndical dénonce et condamne l'acharnement dont sont victimes, selon lui, les membres de la Coordination de la part des services de sécurité. Il prévient qu'une tentative supplémentaire de ces services de sécurité, pousserait le Collège intersyndical à déclencher une grève immédiate sans préavis.



Pendant la déclaration

En déclenchant cette grève, le Collège intersyndical entendait protester contre l'insatisfaction de ses doléances comme: l'allocation d'un budget conséquent à l'Université Marien; l'application intégrale du statut particulier de l'Université Marien Nguabi; l'apurement du reliquat du premier protocole d'accord; le paiement des heures diverses dues au titre des années 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022; le respect de la concomitance dans le paiement des salaires

des agents de l'UMNG avec ceux de la Fonction publique; la nomination aux postes vacants à la présidence de l'UMNG et dans certains de ses établissements. Les principaux coordinateurs du Collège intersyndical sont: Léon Makita Ndoumba, secrétaire général du SYPENES; Bienvenu Mpapougou, secrétaire général du SYNALU, et Jean Didier Mbele, secrétaire générale SYNESUP.

Marcellin MOUZITA

GOVERNANCE FORESTIERE

## Pérenniser le processus de changement amorcé par les initiatives aux résultats rapides (IRR)

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de partenariat volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) entre le Congo et l'Union européenne conclu en 2010, il a été mis en place le Programme d'appui au changement et organisationnel (PACO), depuis mai 2021. Ce Programme met à disposition un certain nombre d'appuis d'accompagnement pour renforcer la performance des directions départementales de l'économie forestière. Dans cette interview, Armel Baudouin Tsiba-Ngolo, coordonnateur national a souligné la portée du processus.

\* Pouvez-vous nous présenter le PACO?



Armel Baudouin Tsiba-Ngolo

\*\*Le projet PACO est né sous la base d'un diagnostic organisationnel au sein du ministère de l'Economie forestière. A base de ce diagnostic, une feuille de route a été élaborée à la suite d'une conférence des directeurs départementaux de l'Economie forestière, tenue en 2018, à Kinshasa, au nord de Brazzaville, pour accompagner ces directeurs sur trois impacts. Le premier impact fait que les directeurs départementaux soient organisés pour l'atteinte de leurs missions. Le deuxième impact, il faut que ces directeurs départementaux répondent aux actions et le troisième impact attendu est qu'ils redynamisent leurs missions de contrôle. Pour l'atteinte de ces impacts, il faut engager un certain nombre d'activités sur trois volets: stratégique, structurel et culturel. Sur le plan stratégique, il est question d'amener les directeurs à bien planifier leurs missions sur la base des principes de planification des missions sur le terrain. Sur le plan structurel, il s'est agi de revoir les organigrammes des directions départementales de l'Economie forestière, selon le volume de leur travail et de leurs missions, parce qu'il y a certains directeurs qui évoluent dans les zones forestières et d'autres dans les zones savanicoles où encore en pleine ville. Sur le plan culturel, il faut dire qu'il y a un travail d'éthique et de bonne conduite à faire pour ramener les agents de l'administration forestière, notamment des directions départementales à l'éthique dans leur milieu professionnel. Le PACO est le programme d'accompagnement pour le changement organisationnel. Son budget est d'environ 2 mille euros, soit plus d'un milliard de francs CFA. Au départ, la durée du PACO était de deux ans, mais il a encore bénéficié d'une extension jusqu'au mois de septembre 2023, avec une possibilité de prolongation. Le programme avait démarré en mars 2021.

\*Comment appréciez-vous les résultats de la conférence annuelle des directeurs départementaux de l'Economie forestière tenue du 7 au 9 février 2023 à Brazzaville?

\*\*Il faut déjà dire que la conférence est un cadre d'échange pour les directeurs départementaux. C'est un cadre qui leur permet de mener des réflexions avec les cadres qui évoluent au niveau central, afin de trouver des solutions aux défis, par exemple à l'application des lois et règlements sur le terrain. Cela permet également aux différents directeurs départementaux de s'arrimer aux nouvelles thématiques à travers le renforcement des capacités. Il faut dire que la loi 33-2020 du 20 juillet 2020 a été publiée depuis 2020 et rentrée en vigueur dès sa promulgation, mais il était donné une période de transition à toutes les sociétés forestières, afin de s'arrimer à la loi. Cette nouvelle loi a apporté des nouvelles innovations, par exemple à travers le régime de partage de production, le régime de concession et le régime des droits directs. Cela permet de mettre fin aux exportations de bois en grume. La décision est l'application dès le 1er janvier 2023. Le bois doit être transformé sur place.

\*Est-ce que les rencontres des directeurs départementaux visent la gouvernance forestière?

\*\*Je dirai plutôt que ces rencontres visent à consolider la gouvernance forestière parce qu'il y a harmonisation des réflexions au sein du ministère en charge de gestion des questions forestières. Grâce à l'APV-FLEGT, dont le Congo est signataire, cela nous permet de consolider cette gouvernance forestière, à travers la participation des parties prenantes comme la société civile, le secteur privé et le Gouvernement.

\*Quels sont les défis à relever dans le cadre de la gouvernance forestière?

\*\*L'un des plus grands défis que le Congo est en train de relever, c'est la participation effective des populations à travers les organisations de la société civile et les partenaires économiques, notamment le secteur privé. C'est un processus. C'est l'un des défis et c'est un principe fondamental de la gouvernance forestière. Le Congo, à travers le ministère de l'Economie forestière est en train d'aller dans ce sens. L'espoir y est, parce que cela fait partie des critères de bonne gouvernance.

Propos recueillis par Philippe BANZ

COOPERATION UNIVERSITAIRE

## L'UMNG et l'IFASIC s'engagent à accroître les qualifications de leurs enseignants et étudiants

Le président de l'université Marien Nguabi (UMNG), M. Gontran Ondzotto, et le recteur de l'Institut facultaire des sciences de l'information et de la communication (IFASIC), M. Jean-Richard Kambayi Bwatsa, ont conclu, jeudi 16 février à Brazzaville, un accord-cadre de coopération en vue d'accroître les qualifications du corps professoral et des étudiants des institutions universitaires des deux Congo.

L'accord-cadre entre l'université Marien Nguabi de la République du Congo et l'Institut facultaire des sciences de l'information et de la communication (IFASIC) de la République démocratique du Congo a pour objet de définir les modalités de leur coopération scientifique, pédagogique et administrative. Dans la mesure de leurs moyens et disponibilités, les deux parties s'emploieront à promouvoir l'échange d'enseignants, de chercheurs et de personnels administratifs; l'échange d'étudiants de niveaux master et doctorat; l'échange d'informations scientifiques, techniques et de

publications, la réalisation de projets communs de recherche; l'organisation conjointe de stages, séminaires et colloques; la co-direction ou co-tutelle des thèses de doctorat. L'élargissement de l'accord cadre aux facultés, écoles, instituts ou départements des deux universités devra se faire par avenant, précisant les conditions et les domaines spécifiques de chaque partenaire. Le nombre d'enseignants, de chercheurs et d'agents administratifs accueillis dans l'une ou l'autre université est fixé chaque année d'un commun accord. Pour chaque mission d'enseignement, l'université



Pendant l'échange des parapheurs

d'accueil prend à charge les frais de transport international, les frais de séjour et les horaires des enseignants invités. L'accord-cadre de coopération entre les deux institutions est établi pour une période de 5 ans, à compter de sa date de signature. Il est renouvelable par tacite reconduction. Chaque

partie a le droit de dénoncer cet accord sous réserve d'un préavis de six mois. Toute modification de l'accord nécessite l'approbation écrite du président de l'université Marien Nguabi et du recteur de l'IFASIC.

Marcellin MOUZITA

GENDARMERIE NATIONALE

## Le général Akouangué a succédé au général Moigny

Le général de brigade Gervais Akouangué a été installé le 28 janvier à Brazzaville dans ses fonctions de commandant de la Gendarmerie par le ministre en charge de l'Intérieur, Raymond Zéphirin Mboulou, en remplacement du général de brigade Paul-Victor Moigny.

Présidant la cérémonie d'installation du nouveau commandant de la Gendarmerie nationale, le ministre Mboulou a déclaré: "A compter de ce jour, vous reconnaîtrez désormais, comme commandant de la Gendarmerie nationale, le général Gervais Akouangué, vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour l'intérêt du service, l'exécution des règlements militaires, l'observation des lois et règlements de la République et le succès de la Gendarmerie nationale, conformément à la constitution".

Après son intronisation, le général Akouangué dit avoir mesuré l'ampleur de ses responsabilités. "Je donnerai le meilleur de moi pour répondre aux attentes de la République. Nous allons nous référer aux orientations du Président de la République pour élaborer notre plan d'action et la discipline sera au coeur de notre action", a-t-il affirmé. Commandant sortant, le général Moigny a exprimé sa volonté de collaborer avec son successeur pour l'intérêt du pays. "Je suis très heureux que les choses se passent de cette manière.



Le général Gervais Akouangué

C'est pour l'honneur et la gloire du peuple. La Gendarmerie est désormais dirigée par une autre personne, mais je reste un général en activité, tout en étant toujours disponible lorsqu'on

aura besoin de moi", a-t-il dit. Nommé par décret présidentiel du 3 janvier 2023, titulaire du diplôme supérieur d'officier de Gendarmerie en France, le général Gervais Akouangué était jusqu'à sa nouvelle promotion commandant de la Garde républicaine, avec rang de Conseiller spécial du Président de la République depuis 2018. A la base, il est officier des troupes aéroportées et de la Gendarmerie, issu de la première promotion de l'Académie militaire Marien Nguabi. Diplômé de l'Ecole de guerre du Maroc et de l'Institut de hautes études de défense nationale de France, le nouveau promu avait occupé par le passé les fonctions de commandant de la compagnie d'instruction de l'Ecole de la Gendarmerie natio-

nale et chef de division emploi à la direction des opérations de la Gendarmerie nationale. Détaché à la Maison militaire du Président de la République en 1997, Gervais Akouangué a servi en qualité de chef d'Etat-major du bataillon de protection et de directeur des opérations à la Direction générale de la

sécurité présidentielle, de commandant du premier bataillon de manoeuvre de la Garde républicaine, de chef d'Etat-major de la Garde républicaine. Il est officier dans l'ordre du mérite congolais et médaillé d'or de la Croix de la valeur militaire.

A.P.M

**MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION  
CABINET  
PROJET DE RIPOSTE D'URGENCE A LA COVID-19  
PRUC-19  
AVIS DE RECRUTEMENT N°06 UGP- PRUC-19 POUR LE**

**«ASSISTANT ADMINISTRATIF du Projet de Riposte d'Urgence au COVID-19»  
(Période de publication du 13 au 19 Février 2023)**

Le Gouvernement du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement en sigle «IDA» un prêt initial de dix millions quatre-cent mille Euros (10 400 000 équivalents à 11 310 000 USD) afin d'accompagner ses efforts dans la mise en œuvre de certaines activités du plan national de riposte contre COVID-19 a travers le Projet de Riposte d'Urgence au COVID-19 (PRUC-19).

Ce prêt, couvre la période de 2020 à 2023, soit trois (03) ans L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est de : Prévenir, détecter et répondre à la menace posée par la COVID-19, et renforcer le système national de préparation en matière de santé publique.

Depuis le début de la pandémie, des progrès importants dans le domaine des sciences ont permis l'émergence de nouvelles thérapies et la production de vaccins contre la COVID-19, ce qui représente un changement d'une importance capitale. La vaccination contre la COVID-19 a commencé dans de nombreux pays à revenu élevé en décembre 2020. Vu l'importance capitale de contenir la propagation de la COVID-19 pour la santé et la reprise économique, il faudra donner accès aux vaccins contre la COVID-19 à la population congolaise ciblée et éligible afin d'accélérer la reprise des activités économiques et sociales. C'est dans ce cadre que la banque a accordé un financement additionnel (FA) équivalent à douze millions de Dollars des Etats-Unis (12 000 000 USD), soit à dix millions trois cent mille euros (10.300.000 €) à la République du Congo dans le cadre du projet PRUC-19. Ce FA permettra un accès au vaccin qui soit abordable et administré de manière équitable.

Le Congo a aussi reçu un Don équivalent à 3 millions USD pour renforcer son système de santé.

Enfin, un 3ème Financement additionnel équivalent à 29.67 millions USD reçu par le Congo va améliorer le traitement et les soins, notamment la capacité de livraison d'oxygène du pays et en maintenant les services essentiels. Il encouragera également la demande de vaccination en renforçant les campagnes de communication et de sensibilisation qui sont essentiels de maintenir tout au long du déploiement de la vaccination COVID-19.

Conformément à l'Accord de financement, le Projet de Riposte d'Urgence au COVID-19 comprend trois (03) composantes ci-après:

**- Composante 1:** Développer la détection

précoce des cas, la capacité de diagnostic, la recherche des contacts, l'enregistrement et la notification des cas.

**- Composante 2:** campagne de communication, engagement communautaire et changement de comportement

**- Composante 3:** Gestion de la mise en œuvre et suivi et évaluation

Conformément aux plans de travail 2023/24, le Gouvernement du Congo par le biais de l'unité de Gestion du projet PRUC-19 à l'intention de recruter un(e)assistant(e) administratif (e) dudit projet.

**- Description de la mission:**

En tant que membre de l'équipe de l'unité de coordination du projet, l'assistant(e) administratif (e) du projet est placé (e) sous la supervision directe du Coordonnateur du PRUC-19 à qui il rend compte de ses activités.

Il /elle est responsable de toutes les activités relatives à la gestion du secrétariat du Coordonnateur :

- Relations publiques avec les structures gouvernementales, locales et privées engagées dans la mise en œuvre du projet (audiences, réunions du coordonnateur à l'intérieur et à l'extérieur du projet) ;
- Relations avec les institutions de financement.

Plus précisément, l'assistant exécute les tâches suivantes:

- Réceptionner le courrier, les appels téléphoniques et en assurer le filtrage et la transmission
- Accueillir les visiteurs ;
- Gérer l'agenda du Coordonnateur (prise de rendez-vous, organisation des réunions, classement des courriers professionnelles, etc.);
- Convoquer les réunions hebdomadaires de l'UGP;
- Rédiger et partager les comptes rendus de réunion ;
- Tenir à jour les registres et le système de classement des courriers arrivée et départ
- Saisir et mettre en forme tout le courrier et ou autres documents sortants et soumis à la signature du Coordonnateur ;
- Assurer l'expédition du courrier départ et veiller à ce que le cahier de transmission soit mis à jour ;
- Dispatcher le courrier entrant en direction des intéressés, selon les instructions du Coordonnateur;
- Coordonner et superviser tous les travaux de secrétariat de l'Unité de Coordination du projet ;
- Superviser le système de traitement et de

classement des rapports en provenance des partenaires du projet ;

- Organiser et centraliser la gestion de la documentation de l'UGP (y compris l'archivage).

**- Profil requis du candidat:**

**Le ou la candidat (e) devra:**

- Être de nationalité congolaise ;
- Détenteur du BAC+3 au minimum d'un diplôme dans un domaine pertinent à la gestion ou au développement ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans un poste similaire en qualité d'assistant administratif ou de secrétaire de direction ;
- Avoir une maîtrise de l'utilisation des logiciels informatiques en général (Word, Excel, communication internet, etc...);
- Avoir une connaissance des projets de développement sur financement par les partenaires technique et financiers et avoir une connaissance pratique des procédures de la Banque Mondiale serait un atout;
- Être capable de s'exprimer oralement et par écrite en français;
- La connaissance de l'anglais serait un atout;
- Être capable de travailler sous pression;
- Être de bonne moralité et avoir la capacité de travailler en équipe et dans un milieu multiculturel.

**- Composition du Dossier de candidature**

**Le dossier de candidature sera constitué comme suit :**

- Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Coordonnateur de l'UGP PRUC-19 ;
- Les copies des diplômes (les originaux seront demandés pendant les entretiens) ;
- Les copies des attestations de travail (les originaux seront demandés pendant les entretiens) ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Les copies des attestations des expériences du candidat dans les domaines couverts par le poste.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au siège de l'Unité de Gestion du projet PRUC-19 située à côté du Centre Scolaire Notre Dame du Rosaire-Moungali III (Avenue DRTV vers la Morgue Municipale de Brazzaville) de 09 heures à 16 heures (heure de Brazzaville).

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en Français et portés la mention «Candidature au poste d'Assistant administratif de l'UGP- PRUC-19» et déposés sous pli fermé à adresse ci-dessus ou par voie électronique «passationdesmarchesugppruc19@gmail.com» au plus tard le 6 mars 2023 à 12 heures.

*Le Coordonnateur p.i de l'UGP PRUC-19,*

**Auguste KANGA.**

OYO: 10 ANS APRÈS MA CANDIDATURE AUX LÉGISLATIVES DE 2012

# Le temps est propice pour que la jeunesse d'Oyo devienne un acteur du développement

Par Pierre Abélard Tsoumou

En 2012, après maintes analyses, je décidai d'être candidat aux élections législatives dans la circonscription jadis unique d'Oyo. Cette localité que j'avais connue dans les années 70 dans mon enfance, après un pénible parcours de 400 km en 4 et 5 jours partant de Brazzaville dans les camions du transporteur EBINA. Durée de parcours heureusement ramenée aujourd'hui à 6h, grâce à la victoire du Président Denis Sassou Nguesso sur les vasières.

Pendant la campagne, je me déclarai candidat des 3D d'Oyo : Démocratie, Décentralisation et Développement économique. Dix ans après, l'esprit m'amène à poser mon regard sur chaque D. Au sujet de la démocratie, je trouvais dés-harmonieux le nanisme démocratique à Oyo, chez le président Denis Sassou Nguesso, artisan de la démocratie au Congo, avec des candidatures uniques à répétition aux élections législatives. Il fallait donc rompre avec cet infantilisme. Qui malheureusement a resurgi depuis 2017 dans les deux circonscriptions après création de celle de la commune. Un véritable recul démocratique. Alors que depuis l'avènement de la démocratie en 1992, le président n'a plus jamais été candidat unique aux élections présidentielles, comme au temps du monopartisme. Sauf s'il en sera ainsi en 2026, au deuxième renouvellement constitutionnel de son mandat de la cinquième république. Quant à la décentralisation, je trouvais le statut administratif de communauté urbaine d'Oyo inadapte aux infrastructures en perpétuel développement dans cette localité en municipalisation continue. Je déclarai œuvrer avec le gouvernement pour ériger le chef-lieu du district d'Oyo en une commune (collectivité locale) et en faire de même pour tous les chefs-lieux des départements évolués grâce au paquet infrastructurel des municipalisations accélérées en vue de faire avancer le processus

de communalisation de notre pays. Je projetais par la suite les avancées administratives d'Oyo en chef-lieu du département de l'Alima à créer par une loi dans laquelle ceux de la Louessé dans le Niari, de la Bouenza Nord, du Pool nord et de la Moutaba seraient aussi créés. Avec respectivement pour chefs-lieux : Mossendjo, Mouyondzi, Igné, Liranga. Ce qui permettrait surtout à Mossendjo jadis cinquième ville du pays, aujourd'hui dernière, de se lever grâce à une éventuelle municipalisation accélérée. Vu que le Président Denis Sassou Nguesso revient d'une manière ou d'une autre à cette initiative, avec le lancement le mois passé de la municipalisation additive du Kouilou, à Loango. Cette départementalisation permettrait aussi à Mossendjo d'avoir un flux financier lié à la présence des services déconcentrés de l'Etat de niveau préfectoral et de ceux déconcentrés du Conseil départemental. Par conséquent, j'appelle à l'éveil des élus et autres cadres de ces contrées, pour les avancées de la départementalisation. La prise de conscience de la responsabilité historique devrait interpeller leur attention. La départementalisation souhaitée se justifierait par l'application de la loi N°3-2003 du 17 février 2003 fixant organisation administrative et territoriale et qui, en son article 10, dispose que « le département est constitué d'au moins quatre districts ». Cette départementalisation harmonieuse décongestionnerait les départements à forte densité



Abelard Ntsoumou

de districts, notamment: - le Niari 14, - le pool 13, - la Bouenza 11, - la Cuvette 10 avec chacun deux communes, - les Plateaux 13 et - la Likouala 7 qui n'ont qu'une commune. Paradoxalement, il y a à côté des départements à faible densité qui ont chacun 5 districts: la Lékoumou, le Kouilou et la Sangha. La Cuvette Ouest en a 6. Il y a donc nécessité de départementaliser notre pays, en vue de l'émergence: de l'administration de proximité, des flux financiers institutionnels pour le développement des communautés et de la démocratie locale. A ce jour, les avancées de la communalisation sont faites par la création de nouvelles communes: Oyo, Kinkala, Madingou, Djambala, Sibiti, Owando, Evo, Impfondo. Action pour laquelle, j'avais remercié le gouvernement dans ma publication du 20 décembre 2016 à la page 14 du journal, La Semaine Africaine N°3651. Mais, la départementalisation traîne les pas. Sur le plan économique avant ma candidature, j'étais touché par les déclarations des jeunes qui se plaignaient de leur situation de jeunesse

de mobilisation politique et d'accueil et non d'acteur économique. Ils reconnaissaient bien les efforts infrastructurels de sortie d'une ville de terre au centre du Congo, du président Denis Sassou-Nguesso. Mais ils déclaraient aussi que ce ne sont pas les goudrons et autres immeubles qui vont les faire manger, souhaitant des avancées économiques qui leur permettraient d'avoir des emplois. Je décidai d'en faire mon cheval de bataille si j'étais élu. Je salue aujourd'hui la volonté du président Denis Sassou-Nguesso et de son gouvernement qui, par la loi 33-2019 du 14 octobre 2019, ont créé la zone économique spéciale d'Oyo-Ollombo. Remerciements aussi au Parlement d'avoir voté cette loi salvatrice qui crée une agri-zone, dont le bi-pôle de centralisation est constitué par la commune d'Oyo et le chef lieu du district d'Ollombo. Espace qui sera aménagé par le développeur en zones: industrielles, résidentielles, commerciales, culturelles, sportives et administratives. Souhaitable de faire de ce bi-pôle le chef-lieu du département de l'Alima une fois créé. Ce qui nous permettrait d'avoir une grande ville au centre du Congo. C'est par ignorance que l'on place Oyo et Ollombo dans le Nord de notre pays qui va réellement de ce bi-pôle à Bétou et le Sud de ce même bi-pôle à Boko. Rappelons-nous de l'appellation jadis des plateaux en plateaux du sud. Gloire à Dieu mon passage au ministère des zones économiques spéciales (ZES) et de la diversification économique, m'a permis de m'imprégner des potentialités des avancées économiques radieuses d'Oyo. Où les jeunes ne seront plus de simples mobilisateurs politiques mais des acteurs économiques, grâce à la création de multiples emplois. Avec déjà l'existence de: la fabrique de

lait OKIESSI, la BRASCO, de COPASOL, l'industrie pharmaceutique, des palmerais et huileries et autres qui meublent cet espace économique dans lequel viennent s'ajouter le complexe CAFCAO et ARIS le développeur de la ZES. Il est souhaitable que le gouvernement accélère le développement des ZES en effet. C'est depuis 2009 que l'esprit du président est hanté par la diversification économique et les ZES, en proposant le concept Route d'Avenir et Politique de la diversification économique. Le gouvernement devrait faire preuve de dynamisme à ce sujet. Par une gouvernance rationnelle tenue par l'autorité de la régularisation des ZES présidé par le président de la République, secondé par le Premier Ministre qui en est le Vice-Président. Le ministre des ZES assurant Le Secrétariat permanent. Vu l'implication de la transversalité gouvernementale (des ministères de support) dans la gestion des ZES et les complexes de préséance, il est souhaitable que le ministre des ZES et de la diversification économique soit un vice premier ministre ou un ministre d'Etat de premier rang. Aux cadres d'Oyo et ses environs, il est souhaitable de faire vivre la démocratie, de s'éveiller pour la départementalisation en vue de la départementalisation effective de notre pays et obtenir le département de l'Alima, au centre du Congo. Il s'agit, avec détermination de prendre le relai de l'ASORBA (association des ressortissants de la basse Alima) qui obtint en 1963 la création du PCA (poste de contrôle administratif d'Oyo). Il est de même impérieux qu'ils s'approprient la vision du développement économique de l'agri-zone d'Oyo-Ollombo étendue sur 7603km2 et épousant les limites du département de l'Alima en rêve. Car, cette ZES englobe: la commune d'Oyo et les districts de: Oyo, Ollombo, Tchikapika, Abala, Ongoni, Mossaka

et autres. C'est par leur engagement à la départementalisation et au développement partagé de la ZES Oyo-Ollombo que passe le véritable avenir de ces contrées. Ces préoccupations devraient faire l'objet des échanges dynamiques et des actions concrètes surtout pour la viabilisation de cette ZES. Les espaces ruraux de cette ZES planifiée se répartiraient en: - Zone1 (Owando, Ollombo): plantations de palmiers à huile, cultures de manioc, d'hévéa et d'autres produits vivriers; - Zone2 (Tchikapika, Ollombo, Abala): cultures vivrières locales, rizeries, plantations de café et cacao; - Zone3 (Tchikapika, Mossaka): rizeries; - Zone4 (Ollombo, Abala, Ongoni): cultures vivrières locales, palmiers à huile et de café; - Zone5 (Oyo, Tchikapika, Ongoni, Boundji): cultures vivrières locales, activité de pêche et de chasse; - Zone 6 (Oyo, Ollombo): mêmes cultures que la Zone1. Ces productions pourront entrer en intrant dans les sociétés des industries de transformations. Pour cet éveil, je compte faire un concert débat aux sujets de la départementalisation et du développement partagés de l'AGRI ZES Oyo-Ollombo. Je le projette pour le 10 Mars 2023 en mémoire de ma digne collègue de l'INSSSA, Edith Bongo Ondimba qui rêvait d'un Oyo comme Franceville au Gabon. J'ai encore en mémoire nos entretiens de 1999 à son orphelinat d'Ovendo à Libreville, et sur le côté Nguunu de la grande-mère Mouébara. Merci à papa Denis Sassou Nguesso de concrétiser la vision de cette brave femme des Nguunus en sus de celle de Jacques Okoyo, qui avant même la création du PCA, voyait le village complément d'Oyo en grande ville éclairée par les lampadaires. Aux jeunes, disons que l'espoir est permis avec les avancées de la Zone économique spéciale d'Oyo-Ollombo et autres. Vision du président Denis Sassou Nguesso à modifier la structure de notre économie et créer des emplois. Tel ressorti de son projet de société "Ensemble, poursuivons la marche"...

Pierre ABELARD TSOUMOU

## Des manuels scolaires pour les enfants Congolais conçus par un Congolais





“UNE PIERRE PRECIEUSE SUR L'ÎLE DE VIRGINIE”

## Un livre de Virginie Ngolo Awé consacré à l'homme de sa vie

Sur initiative des Editions Alliance Koongo, sous la direction de Ramsès Bongolo, un Café littéraire a eu lieu autour du nouveau recueil de poèmes de l'écrivaine Virginie Ngolo Awé, titré “Une pierre précieuse sur l'île de Virginie”. C'était, le vendredi 17 février 2023, au sport Bar Africa, à Bacongo, le deuxième arrondissement de la capitale.

Publié aux Editions Alliance Koongo en 2020, ce recueil de poèmes comportant 93 pages est divisé en deux parties: “Sur cette Pierre, j'ai bâti ma maison” et “Mère, grand-mère et partie”. Il est préfacé par Pierre Ntsemou et postfacé par Willy Gom, tous deux écrivains. Ce livre entièrement consacré à l'homme de la vie de l'auteure, dans lequel elle dit ses sincères vérités de cœur, a été choisi à dessein par les Editions Alliance Koongo, en marge de la Saint Valentin, en raison de son contenu, pour cette première édition de “partageons nos coups de cœur”, de ce Café littéraire. “Ce recueil de poèmes, il est important de le signaler, n'est pas un livre pour ceux qui ne se laissent pas bercer par les contes bleus, les rêveries poétiques. Ce n'est pas un livre pour ceux qui pensent que l'amour n'existe vraiment que lorsqu'il rime avec la notion d'intérêt... Honoré et dévoilé ses sentiments, envers la pierre précieuse qui trône au centre de son cœur est la raison

d'être de cette publication”, a souligné l'écrivain et directeur des Editions Alliance Koongo Ramsès Bongolo. Ce recueil, poursuit-il, “est un envoûtant voyage lyrique dans l'âme ensoleillée de Virginie Ngolo Awé, poétesse douée, femme dévouée à l'écriture, mais aussi et surtout, à son bien-aimé. Dans un idiome poétique..., l'auteure déclare parfait l'homme qui plaît à son cœur, l'être qui fait vibrer son âme et qui amuse ses sens. Ce recueil est un hommage sincère qu'elle ne voulait surtout pas rendre à titre posthume à qui de droit”. Pour Obambé Gakosso, écrivain et panafricaniste, “plusieurs problématiques se retrouvent dans ce recueil. C'est une femme qui exprime tout ce qu'elle ressent pour son homme. Les titres des ouvrages de l'auteure sortent de l'ordinaire, même quand on n'apprécie pas simplement la littérature, on ne peut qu'être attiré par ses ouvrages”. Partageant une partie de ses émotions, Pierre Ntsemou a



Virginie Ngolo Awé



La couverture du livre

souligné: “La poésie de Virginie Ngolo Awé est un cantique d'amour à l'homme de sa vie, le maître de ses émotions, le soleil de ses jours, brillant sur cette terre ou toutes zones d'ombres s'effacent dès que paraît la silhouette de Pierre, son cœur, son porte-bonheur...”. “L'auteure a choisi d'exprimer son amour à son homme, au moyen de la poésie, une poésie qui chante dans laquelle, elle nous rappelle deux chansons de deux célèbres musiciens: “Lola” de Pamela Mounk'a et “Hortense de Ndombe Opetum”, estime Willy Gom. Pour l'écrivaine Winner Franck Palmers, “Virginie Ngolo Awé est

une voix africaine prometteuse, elle a consacré son livre pour marquer son grand amour à son illustre époux qui n'est autre que Pierre Ngolo. Elle est parmi des rares pionnières congolaises qui ont su sublimer l'amour conjugal en célébrant l'être masculin...”. Remerciant les participants, Virginie Ngolo Awé a lu un poème qui accroche son cœur dans son recueil, au grand plaisir de tous. Entre chaque intervention, faut-il le rappeler, il y a eu des déclamations des poèmes tirés de ce recueil par Stan Matingou (comédien et metteur en scène) et Bertin Dzangué (écrivain et griot).

Alain-Patrick MASSAMBA

MEMO

## Hommage de Brice Arsène Mankou au Professeur Michel Alain Mombo décédé le 3 Janvier 2023

La communauté universitaire est profondément attristée suite au décès inopiné, le mardi 03 janvier 2023, du Professeur (Pr) Michel Alain Mombo, Professeur titulaire d'Histoire ancienne (Égyptologie) et Secrétaire Général à la Présidence de l'Université Marien Nguouabi de Brazzaville.



Professeur Michel Alain Mombo

Parmi les professeurs qui ont tenu à lui rendre hommage depuis Paris, figure en bonne place Brice Arsène Mankou avec qui ils ont fait soutenir deux thèses en Histoire, respectivement, le 29 et le 30 décembre 2022 à la grande bibliothèque de l'université Marien Nguouabi. Effondré par cette triste nouvelle, Brice Arsène Mankou, sociologue et enseignant à l'Université de Rouen Normandie et à Sciences po, réagit: Les latins disent: «De mortuis aut bene aut nihil «Des morts, on dit du bien ou on se tait.» Le Pr Michel Alain Mombo était celui qui m'a ouvert les portes de notre Alma Mater, l'Université Marien Nguouabi. Mis en relation par le Pr Dominique Ngoie Ngalla de vénérée mémoire, j'ai participé à quatre des jurys de thèse de doctorat dont il était directeur. Avec lui, nous avons amorcé un travail scientifique très riche qui va bénéficier aux jeunes docteurs grâce à deux laboratoires dont je suis membre.

Le premier laboratoire est Dysolab (Le laboratoire des dynamiques sociales de l'université de Rouen spécialisé en Sciences sociales. Le second est un laboratoire Canadien, le CARIA (le Centre Canadien de recherches interdisciplinaires sur l'Afrique) dont je suis directeur délégué. Nous avons un projet de valorisation de toutes ces thèses en France comme au Canada, à travers la publication d'articles scientifiques et d'ouvrages pour permettre à ces jeunes docteurs d'être prêts à se préparer à être de bons enseignants-chercheurs. Hélas, la mort (comme disait) vient de vous arracher à notre affection. Comme l'écrivait Pierre Dac:

“Si nombre de gens ont peur de la mort, la mort ne craint personne.” Le Pr Michel Alain Mombo était spécialiste d'histoire ancienne (Égyptologie) et, à ce titre, il était souvent comparé à Osiris le Dieu égyptien de l'au-delà et de la résurrection.

«Sa mort inopinée me fait penser à celle d'Osiris suivie de sa résurrection qui sont, d'ailleurs, souvent évoquées dans les textes des pyramides ou des sarcophages. Dans son cours sur l'Égypte Antique le Professeur Mombo l'enseignait aussi aux étudiants qu'il suivait.» On peut lire notamment un extrait sur la mort tragique d'Osiris: «Tu es parti, mais tu es revenu; tu t'endormis, mais tu as été réveillé; tu mourus, mais tu vis de nouveau.» Mais qui était Osiris? Dans un article paru dans Les cahiers d'histoire et archéologie, le Pr Michel Alain Mombo répond: «Osiris a bénéficié des pouvoirs exorbitants de la part du clergé d'Héliopolis. Il est l'être divin par lequel le pouvoir temporel passe du domaine divin au monde des Hommes (Égyptiens). Il est au-dessus de Pharaon qui s'est assujéti à lui. Il est celui qui indique à l'Égyptien le chemin de l'espérance qui mène à l'éternité.» Et ce n'est pas une comparaison de trop que de dire que le Pr Michel Alain, digne disciple du Pr Dominique Ngoie Ngalla, était «celui qui indique aux étudiants congolais, le chemin de l'espérance qui mène à l'éternité.» Pour toutes ces raisons, je suis convaincu que leur connivence intellectuelle avec le Pr Dominique Ngoie Ngalla constitue un terreau de production intellectuelle dont notre université Marien Nguouabi peut légitimement être fière.

Brice Arsène MANKOU

a affirmé Jean-Aïve Allakoua, membre du Club Bantous. Dieudonné Loussakou, ancien président de l'orchestre Bantous: “Passi Mermans était un virtuose de la musique congolaise. Il a marqué les Bantous depuis 1963, et depuis lors, il n'a pas fait des pauses. Il a été musicien et, aujourd'hui, il nous quitte. Mais, je dois dire que Passi Mermans est une particularité parce qu'en tant que soliste, il a été compositeur, il n'a pas fait qu'accompagner les chansons des autres, mais lui aussi, il a eu à composer. Passi Mermans, c'est quelqu'un qui a eu du métier”. Cependant pour le reste, “je n'ai pas beaucoup de choses à dire, ça m'écoeure, près de deux mois, Mermans n'a pas pu être enterré, parce qu'on l'a oublié, c'est dire qu'il faut qu'on

repense un peu à la valeur de la musique et des musiciens quand ils exercent. On n'a pas pu l'enterrer par manque de moyens, et la famille désœuvrée comptait sur les pouvoirs publics. Mais, les pouvoirs publics aussi n'ont pas réagi, bon peut-être qu'il y a des raisons, mais moi, je ne fais pas de commentaires, mais c'est à regretter quand même, c'est à déplorer”, s'est-il plaint. Une danseuse des Bantous: “Je l'ai connu dans les Bantous de la capitale. Il a fait beaucoup d'années dans ce groupe, il soutenait beaucoup notre mutuelle sommée Bantous de la capitale. C'était un papa ouvert”.

Propos recueillis par Alain-Patrick MASSAMBA (A suivre)

FEMYBA (FESTIVAL MBONGUI YA BANA)

## Promouvoir le vivre ensemble des jeunes

C'est sur le thème «Promouvoir le vivre ensemble des jeunes», que le FEMYBA (Festival Mbongui ya bana) tiendra dans la capitale économique, Pointe-Noire, sa première édition prévue du 18 au 23 mars 2023.

L'initiative est de Jean-Olivier Sita, manager culturel, réalisateur et opérateur de prise de vues, lequel a mis à profit sa longue expérience dans l'organisation des festivals locaux du Cabinda et de l'Angola pour la promotion des jeunes talents. Le FEMYBA s'assigne comme principe le rassemblement des enfants scolarisés de différents établissements et de différentes classes sociales âgés de 6 ans à 14 ans pour des spectacles, des jeux-concours (Théâtre, poésie, conte, slam, danse et chant), et a pour but de promouvoir la culture et l'éducation artistique au milieu des enfants.

Le premier épisode du Festival Mbongui ya bana aura lieu au Cercle africain de Pointe-Noire. Au programme: théâtre, conte, slam, poésie, danse, chant, etc. 10h-12h: atelier, 15h-18h: spectacles. Le FEMYBA permet l'appropriation du patrimoine artistique et culturel qui est un puissant levier pour accéder à l'expression, à la dignité et à la citoyenneté. Pendant son déroulement, des jeunes vont se confronter aux différentes techniques de la scène. Un dispositif sera mis en place pour renforcer la transmission des savoirs liés à la culture, permettant ainsi l'éveil et la curiosité des jeunes. Il s'agit là d'une expérience inédite qui leur permet de se plonger dans l'initiation des arts du spectacle. En effet, le FEMYBA c'est vivre la vie de chanteur, de musicien, de conteur mais aussi de slameur ou encore de danseur. Une aventure créative, originale où l'expression

et les échanges se mêlent au service des jeunes artistes. En organisant ce festival, Jean Olivier Sita permet non seulement la pratique du chant et du mouvement à de nombreux enfants, mais également, favorise l'expression artistique et culturelle des jeunes apprentis vivant dans la ville de Pointe-Noire. Notons que le FEMYBA est un lieu de rencontres pour jeunes artistes, de fabrique de spectacles. Il constitue un espace propice pour proposer à des ar-



L'affiche du Festival Mbongui ya bana (FEMYBA)

tistes (metteur en scène, chorégraphe, compositeur...) d'être associés et d'imaginer des projets de création avec voix d'enfants. C'est en réalité un précurseur dans son approche pour la petite enfance.

Véran Carrhol YANGA

OBSÈQUES DE PASSI NGONGO MERMANS

## Des mélomanes gardent de bons souvenirs de l'artiste

Des amoureux de la rumba, l'une de ses filles, ainsi que des membres du Club Bantous, gardent de cet illustre artiste-musicien dont les obsèques ont eu lieu, le samedi 18 février à Brazzaville, de bons souvenirs.



Passi Ngongo Mermans

ne pourrait jamais éviter c'est la mort”. “Vous savez que le choc est très important, sa disparition vient une fois de plus d'enrichir la bibliographie de la douleur. “Bubote mona pele”. Vraiment, il était à la hauteur, c'est un grand guitariste, moi je ne vois plus quel guitariste qui peut encore remplacer vieux Mermans parce qu'il était le seul qui était resté”, a déclaré un

mélomane. Pascal Tsaty Mabiala, député et membre du Club Bantous: “J'ai bien connu Passi Mermans, comme tous les musiciens de l'orchestre Bantous. Aujourd'hui, de sa génération, il n'en reste que Kosmos. Donc, je suis venu rendre hommage à ce grand guitariste que nous avons connu, grand compositeur également. Il a fait de très très belles chansons, je ne sais pas si on a joué ses chansons tout à l'heure, et celui qui vous parle donc c'est quelqu'un qui a bien connu Passi Mermans, en tant que grand fan des Bantous, et je suis membre du Club Bantous”. “Je garde de lui des souvenirs de quelqu'un qui fut recherché en permanence jusqu'à la fin de ses jours. Il part nanti de sa passion désespérée, c'est-à-dire avec un sentiment d'une vie d'artiste accompli, et de toute son oeuvre”,

LIVRE

# François Ondai Akiera interroge la guerre du Pool

Le titre de l'ouvrage est quelque peu ardu, mais renseigne sur le reste: L'Etat-milice et sa métastase dans le Pool. Il s'agit d'un regard attentif sur les événements qui ont ensanglanté ce département et suscité des groupuscules de violences ici et là.

**La guerre dans le Pool, est-elle une spontanéité dans l'histoire du Congo ou bien le résultat d'événements antérieurs?**

• La guerre dans le Pool fut le résultat des événements antérieurs. L'histoire de la violence politique au Congo connaît deux phases de développement depuis la refondation de 1963. Durant les 27 années de régimes révolutionnaires, la violence politique était cantonnée au sommet du pouvoir et avait pour victimes les initiés des allées du pouvoir. Avec l'arrivée au sommet de l'Etat du Président Lissouba en 1992, cette violence se déplace du centre du pouvoir vers la périphérie, vers la population. Les victimes de la fusillade du 30 novembre 1992, des citoyens ordinaires, annoncent l'érection de l'Etat-milice qui est debout dès janvier 1994 avec trois démembrements de factions miliciennes: les Aubevillois-Zoulous, les Ninjas et les Cobras. Plus tard, les Faucons feront leur entrée dans ce club, de la saignée populaire.

Lorsque le 15 octobre 1997, le démembrement des Cobras met fin à l'Etat-milice, le mal était déjà fait, la violence était généralisée. La guerre dans le Pool est l'une des conséquences du régime politique qualifié d'«Etat-milice» érigé par le gouvernement Lis-

souba

**Deux attitudes en sont issues: la lutte contre le pouvoir (vu comme étant derrière ces violences); la lutte pour le pouvoir, pour le retenir et le consolider. La guerre du Pool a consolidé quel pouvoir?**

• Dans mon livre, j'ai pris soin de rechercher les causes directes et indirectes du conflit dans le Pool depuis l'affaire de la colline Mwentango, sur la route de Kindamba-Ngouedi, jusqu'aux Accords de 1999. Après avoir suivi les péripéties militaires du début de ce conflit, et les déboires des forcés de sécurité, accuser le gouvernement d'être à l'origine de cette guerre relève d'un schéma complotiste, et du délire alcoolique, le tremens delirium.

Toute violence politique est accusatrice d'un conflit d'autorité et/ou d'une lutte pour le pouvoir. Dans ce dernier cas, celle-ci s'accompagne toujours de revendications clairement affichées. La sociologie des miliciens qui marchèrent sur Brazzaville le 18 décembre 1998 n'augurait pas de lendemains enchanteurs pour le Congo.

La théorie maoïste du pouvoir au bout du fusil est éculée aujourd'hui parce qu'elle induit un cercle infernal. Au Zaïre, en



François Ondai Akiera

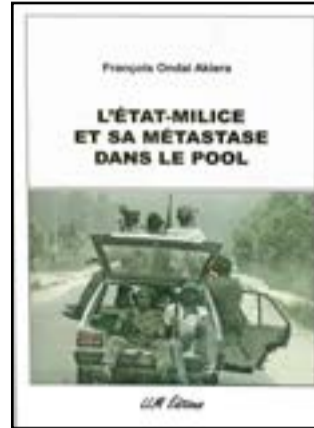
1997, Kabila avait bien chassé Mobutu du pouvoir par les armes. Aujourd'hui, la RDC est un pays humilié, le plus humilié du monde, avec le génocide permanent de sa population, le pillage de son patrimoine naturel, et une armée défaite chaque année par les mêmes rwandais.

**N'Toumi dans tout cela, quel rôle joue-t-il?**

• Courant 1999, il apparut que le chef des insurgés dans le Pool était un jeune homme de 34 ans, nommé N'Toumi. Depuis, il est connu comme tel.

**Un regard rétrospectif des événements, conduit-il à se positionner pour ou contre?**

• Comme citoyen, je me situe du côté du droit, et de la légalité. Comme écrivain, je suis partisan de l'équité, et de la morale. Je suis un humaniste. Être pour ou contre l'insurrection armée de jeunes miliciens



La couverture du livre

du Pool revient à élucider la question de la légitimité de ce mouvement. Son endogénéité était-elle liée à la condition de vie des populations du Pool en termes d'injustice et d'oppression ethnique, économique ou religieuse? Était-elle liée à une prise de conscience révolutionnaire sur les maux qui entravent le progrès du Congo? Mon étude montre des jeunes en révolte contre le gouvernement sans un mobile populaire, ni révolutionnaire, ni ethnique, ni économique, ni religieux. Ils avaient, pour diverses raisons, le sentiment d'être persécutés par l'autorité publique et décidèrent pour cela de l'affronter. Après un de leurs succès sur le terrain, on bascula d'une jacquerie mineure à une guerre totale causant morts et souffrances à la population.

Un dirigeant de notre pays a résumé cet essai arguant qu'il constituait la mémoire documen-

taire des séquelles de l'Etat-milice dans le Pool, en particulier, et sur le territoire national en général.

**Votre livre est un témoignage courageux sur ce qui s'est passé: quels sentiments a-t-il déjà suscités?**

• Vous parlez d'un témoignage courageux de ma part, non! Je ne suis pas courageux. Je suis habité par la peur comme tout être humain. J'ai une famille et des enfants qui dépendent de moi. J'espère avoir présenté les faits et non pas des attaques contre des personnes physiques. Je serais confus et présenterais mes excuses à qui de droit si par étourderie, j'ai commis une telle faute. Ce livre écrit en trois mois pendant le confinement de 2020 est sorti de l'imprimerie en août 2021. Il a connu un succès en France auprès des africanistes et de notre diaspora parisienne. C'est à mon corps défendant

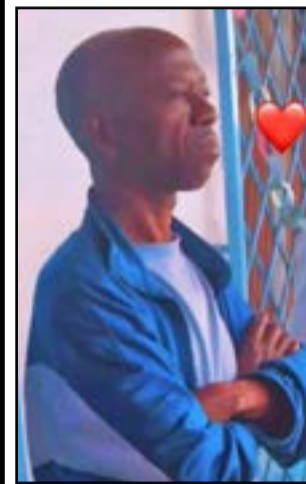
que quelques 40 exemplaires sont arrivés à Brazzaville à ma grande surprise. Pour m'encourager, quelqu'un a dit: «Si nous sommes capables de nous entretenir, nous devons aussi être capables d'étudier, et d'analyser les causes de ces tueries afin de ne plus les récidiver».

Une seconde édition me paraît nécessaire pour en corriger les faiblesses et autres «sorties de piste» fort regrettables que j'ai constatées ou qui m'ont été rapportées.

Humblement, j'estime avoir ouvert une voie dans laquelle d'autres chercheurs n'hésiteront pas à s'engager. C'est à mon avis l'unique moyen d'éviter les spéculations conspirationnistes et autres schémas de haines mortifères avec lesquelles les fabricants de la mort intoxiquent nos populations.

Propos recueillis par  
A. S. MIANZOUKOUTA

## COMMUNIQUE NECROLOGIQUE



Monsieur André Moreaux KIABELO, promoteur directeur général de l'école privée Le Salut, informe les parents d'élèves, les collègues, amis et connaissances, du décès subit, le mardi 21 février 2023 à Brazzaville, de Monsieur Marcel Bruno NGAMOYAYA, directeur des études.

La date, le lieu de l'enterrement et de la veillée

mortuaire seront communiqués ultérieurement.

**Nos condoléances à la famille éprouvée.**



**UNHCR**  
United Nations High Commissioner for Refugees  
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

### RERESANTATION EN REPUBLIQUE DU CONGO

Case postale 1093 Tel. : 06.808.13.24/ 05 737 37 03  
18, Avenue Cardinal Emile Biayenda  
Quartier Mission Catholique Sacré Cœur  
République du Congo

### Invitation à soumissionner: N° HCR/BZV/UAL/IAS/001/20123-gdsa

#### POUR L'ETABLISSEMENT D'UN ACCORD-CADRE DEVANT ABOUTIR A LA FOURNITURE DE CARBURANTS ET LUBRIFIANTS POUR LES OPERATIONS DE L'UNHCR EN REPUBLIQUE DU CONGO AU TITRE DES ANNEES 2023-2025

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), lance une invitation à soumissionner pour l'établissement d'un Accord-cadre devant aboutir à la fourniture de carburant et lubrifiant pour les opérations de l'UNHCR en République du Congo au titre des années 2023-2025.

Les dossiers de candidatures sont à retirer à la guérite de la Représentation de l'UNHCR, sise à Brazzaville, au n° 18 de l'avenue Cardinal Emile Biayenda, quartier Cathédrale Sacré Cœur, centre-ville.

Les offres signées et cachetées devront être soit:  
Déposées dans la caisse des soumissions située à la guérite du service de gardiennage de la Représentation du HCR Brazzaville, au plus tard le jeudi 09 mars 2023 à 16 h 00.

Ou :  
Envoyées électroniquement par mail à l'adresse électronique suivante: cobbrboc@unhcr.org

**N.B.:** Tout envoi de plus de 20 Gigas Bites doit être envoyé en plusieurs lots.

Brazzaville, le 10 février 2023

Section Approvisionnement

### ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI NOTAIRE

115 bis, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville  
(En face de SCLOG.)  
B.P: 13646 Tel(s): (00242).05.596.77.86 / 06.669.26.76  
E-mail: officenotsmb@gmail.com  
Brazzaville - République du Congo

### AVIS DE CONSTITUTION

**SOCIETE OLED INTERACTIVE AFRIQUE  
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE  
CAPITAL SOCIAL: DIX MILLIONS (10.000.000) DE FRANCS CFA.  
SIEGE SOCIAL: 254, AVENUE DES 1ERS JEUX AFRICAINS;  
ARRONDISSEMENT 1 MAKELEKELE**

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du deux janvier deux mille vingt-trois, reçu par Maître Norbert MADZOU substituant de Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire, titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, 115 bis, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

**Forme:** Société Par Action Simplifiée Unipersonnelle, régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts ;

**Objet social:** La société a pour objet en République du Congo et à l'étranger :

- Conseils et autres activités en projets d'infrastructures management dans les NTICS, BROADCAST et activités connexes.

**Dénomination sociale:** La société prend la dénomination suivante: «OLED INTERACTIVE AFRIQUE».

**Siège social:** Le siège social est fixé à Brazzaville, 254, Avenue des 1ers jeux Africains;

Arrondissement 1 Makélékélé

**Durée:** La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

**Capital social:** Le capital social est fixé à dix millions (10.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de cent mille (100.000) francs CFA souscrites entièrement et libérées intégralement.

**Administration de la Société:** Conformément aux dispositions statutaires Monsieur Blé Mélon Paul DOUA, domicilié à Brazzaville, 109 bis rue Dolisie; Arrondissement 4 Mougali, est désigné en qualité de président de ladite société.

**Immatriculation:** La société «OLED INTERACTIVE AFRIQUE» est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B17-00001.

Pour avis

**Maître Norbert MADZOU  
NOTAIRE**

## COUPE DE LA CONFEDERATION

# Les Diabes-Noirs toujours en orbite

En allant obtenir le nul (0-0) dimanche 19 février à Luanda face au DCMP de Kinshasa qui les recevait sur terrain neutre en match comptant pour la deuxième journée de la phase poules, les Diabes-Noirs (4 points, +3) se maintiennent en tête du groupe B devant Rivers United (3 points) et DCMP (2 points). Ils espèrent conforter leur position ce dimanche 26 février à Yamoussoukro face à l'ASEC d'Abidjan de Côte d'Ivoire (1 point), dernier du groupe, pour clore en beauté la phase aller.

Les amateurs congolais de football se sont couchés tard dimanche dernier, sur un match nul vierge encourageant au sortir du duel DCMP-Diabes-Noirs. Ils concevaient mal que les Diabes-Noirs dilapident le fonds de confiance placé en eux par leurs dirigeants et leurs supporters après leur entrée en fanfare face aux Nigériens de Rivers United FC. D'où, étaient-ils condamnés à confirmer leur bonne entrée, face au DCMP à Luanda et prendre certaines précautions face à cet adversaire que leurs aînés avaient toujours eu du mal à «manipuler».

Un score nul a couronné cette rencontre disputée dans la capitale angolaise. Et ce n'est pas rien. Il donne la preuve de leur



Carl Wunda, buteur lors de la première journée

sérieux depuis le début de la compétition cette année et vient rappeler que leur parcours ne relève pas du hasard. Ils devront, néanmoins, le confirmer le 26 février prochain en déplacement à Yamoussoukro où ils en découdront avec d'autres «Jaune et noir», ceux d'ASEC d'Abidjan. En évitant autant que possible de trouver trop écrasante le poids de la responsabilité dont ils sont investis. Plus qu'à Luanda, à Yamoussoukro ils doivent déposer le sac de cuir dans la cage des Ivoiriens dans l'ancre qu'ils ont choisi pour les accueillir. Leurs têtes et leurs pieds doivent savoir le faire.

Une tâche difficile attend les joueurs de Diabes-Noirs. Elle les condamne à se surpasser,

pour espérer garder la première place de leur groupe à la fin de cette phase aller qu'ils ont entamée par une victoire.

Plus qu'un vœu, c'est un pari et un impératif catégorique que les dirigeants de Diabes-Noirs doivent rappeler aux joueurs et encadreurs techniques. Leur leitmotiv, aller le plus loin possible dans cette compétition pour effacer la réputation d'équipe n'ayant pas de pedigree international qui leur colle à la peau depuis soixante-dix ans, malgré leur popularité dans le pays. Et aussi en témoignage de reconnaissance aux responsables nationaux, supporters ou non des Diabes-Noirs, pour leur soutien moral et financier.

Jean ZENGABIO

## FECOFOOT

## Toilettage des statuts et du code électoral

La FECOFOOT (Fédération congolaise de football) a fait le toilettage de ses statuts et de son code électoral. Après deux jours de travaux, les 14 et 15 février derniers à Brazzaville, le Comité exécutif réuni en sa deuxième session a adopté les nouveaux textes.

Il s'agit précisément de la concrétisation de deux des trois points de l'accord conclu le 2 septembre 2022 par la FECOFOOT et le ministère en charge des Sports, avec l'aval de la FIFA et de la CAF, à quelques heures de la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire électorale ayant porté Jean-Guy Blaise Mayolas à la tête de l'instance dirigeante du football congolais pour un deuxième mandat. Cette Assemblée avait donné lieu à des controverses, le ministère des Sports ayant même tenté d'interdire l'événement. Devenant incertaine, le délégué de la FIFA et celui de la CAF venus en qualité d'observateurs durent mener des tractations entre les deux camps pour la sauver et, en même temps, éviter la suspension du Congo de toutes les compétitions internationales au cas où elle n'aurait pu se tenir. Selon les contempteurs de l'actuel Comité exécutif, les anciens textes «étaient taillés sur mesure» pour permettre sa réélection. Mais le contenu des nouveaux statuts et du Code électoral n'a pas été divulgué, la primeur étant réservée aux membres de l'Assemblée

générale de la FECOFOOT qui devront, prochainement, les entériner ou les écarter.

Ceci étant, le Comité exécutif a tiré les premières conséquences de l'élimination précoce des Diabes-Rouges A' au CHAN-Algérie 2022 qui a fait vaciller les plus chauds partisans du football congolais. Dans ce genre de situation, la tête de l'entraîneur est souvent la première à tomber, à tort. Elie Ngoya qui

professionnalisation du football congolais. Il est toujours d'actualité. Les membres fédéraux en ont été informés. Rien n'a filtré sur les avancées de ce projet. Le communiqué final lu au terme des travaux est resté muet à ce sujet.

### A propos de la Ligue 1

Concernant la reprise du championnat national d'élite Ligue 1, un exposé a été fait par la



Les membres du Comité exécutif pendant leur deuxième session

séjourne en Belgique où vit sa famille et tout son staff ont été remerciés. Que fera alors son adjoint, Cyril Ndonga, qui est aussi l'entraîneur de la sélection des moins de 23 ans ? «Une décision entérinera cette résolution», précise le Comité.

### Le professionnalisme en question

Un autre dossier abordé par le Comité exécutif : le projet de

LINAFOOT, l'organe technique en charge de son organisation. «Des remarques et des suggestions ont été faites pour le bon déroulement de la suite des compétitions en tenant compte du calendrier international», s'est contenté de dire le Comité exécutif fédéral.

On en reparlera sûrement...

G.-S.M.

## ACADEMIE FOOT-ETUDES DE NGANIA

## Paul Victor Moigny veut ramener le pays sur la voie du succès

Ancien vice-président de la FECOFOOT et ancien président du FCF La Source (une équipe féminine), le général Paul Victor Moigny veut redonner tout son éclat au football de son pays pour le ramener sur la voie du succès. En créant un centre de formation dans son village natal. Il porte le nom d'un des meilleurs footballeurs de son histoire, Jean-Jacques Ndomba «Géomètre».

Le général Paul Victor Moigny est préoccupé par la régression du football congolais. «Notre football ne produit plus de grands joueurs et nos résultats sur l'échiquier continental et international sont de plus en plus médiocres. Voir les gens assister impuissamment à sa décrépitude est inacceptable», s'emporte-t-il.

Pour le passionné du football qu'il est, la création de centres de formation à travers le pays contribuera à relever le niveau de ce football. Certains pays, affirme-t-il, ont réalisé des progrès et sont devenus de grandes nations parce qu'ils s'appuient sur les académies. Lui-même a créé une Académie implantée à Ngania, un village d'un millier d'habitants situé à une trentaine de kilomètres d'Ollombo, dans le département des Plateaux, à 21 km de la route nationale 2: «C'est ma contribution et j'essayerai de faire qu'elle soit pérenne dans le temps, qu'elle forme au maximum les joueurs qui renforceront, demain, nos clubs et nos sélections nationales. Bref, c'est la touche que j'apporte à la résolution d'une



Paul Victor Moigny, promoteur de l'académie Jean-Jacques Ndomba

problématique qui se pose au niveau national».

L'Académie «Géomètre» est implantée sur un terrain de 15 hectares où ont été construits quatre terrains de football et un bâtiment comprenant des salles de classe qui a été remis à l'Etat dans le cadre d'une convention signée avec le Gouvernement. Pour sa première année, elle accueille une centaine d'apprentis footballeurs. «Des opérations de détection ont eu lieu dans tous les départements. La sélection a comporté plusieurs étapes et seuls les meilleurs ont été retenus», précise Paul Victor Moigny.

Tout individu a besoin d'éducation, quel que soit son domaine d'activité. Soucieux de cela, le général Moigny met l'accent sur la scolarisation des pensionnaires: «C'est une académie Sport-Etudes. Elle a pour vocation de former des footballeurs, mais aidera

également les enfants à briller dans les études afin qu'ils deviennent des hommes aguerris. La rentrée scolaire a eu lieu le 7 janvier dernier. Les enfants sont répartis de la 6e à la Terminale.»

Le coût de la formation annuelle était estimé à environ 14 millions de francs CFA, mais les parents ne paient que 250.000 francs, une somme dérisoire qui ne couvre que les formalités administratives. «Notre projet n'a rien à voir avec l'argent, ce n'est pas du business. Les enfants sont logés, nourris, soignés, formés et bénéficient d'une police d'assurance», explique le promoteur. La rentrée académique de football aura lieu en mars prochain. L'avenir dira si le choix du général Paul Victor Moigny est adapté aux besoins du football congolais.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

## FORMATION

## André Masséo-Mananga : «On me vole mes meilleurs joueurs»

Le centre de formation de football NMS (Ntiri multi-service), encadré depuis sa création en 2014 par le coach André Masséo-Mananga (70 ans, né le 15 mai 1953), a occupé la dernière place au championnat des U17 de la Lifoni (Ligue Le de football du Niari). Interrogé sur cette contre-performance, le coach Mananga estime qu'il a été victime du vol de ses meilleurs joueurs avant le lancement du championnat.



André Masséo-Mananga

\*Pouvez-vous nous faire la lecture de votre bilan de la dernière saison ?

\*\*Je vous dirai sans détour que nous avons occupé la dernière place au championnat U17. Et pour cause: NMS a été décapité de ses meilleurs joueurs par les dirigeants malhonnêtes des autres équipes de Dolisie et de Pointe-Noire. Ils ne m'ont laissé que les enfants encore inexpérimentés. C'est avec ces bambins que j'ai terminé le championnat. Cette année, j'ai recruté les enfants de U15 que je suis en train de former.

\*La nouvelle saison sportive vient de s'ouvrir. Est-ce que vous serez encore sur la ligne de départ ?

\*\*Je suis membre et co-fondateur de l'Amicale des entraîneurs congolais. J'ai joué dans CATM de Pointe-Noire, Elec-sport de Dolisie, US Comirail de Makabana. J'ai

gagement sur l'honneur». Elle stipule: «Lorsqu'une équipe prend un joueur qui est déjà engagé ailleurs, celle-ci doit payer un montant consensuel au club donateur». Mais à Dolisie, les équipes foulent au pied cette circulaire. Toutes les correspondances de rappel à l'ordre adressées à la Ligue sont restées lettre morte. Nous n'avons reçu aucun franc blanc.

\*Auriez-vous un conseil à donner aux jeunes joueurs ?

\*\*Mon centre est reconnu aussi bien par la FECOFOOT que par la CAF et la FIFA, mais ils ne nous assistent pas au plan financier. Nous n'avons pas de matériel adéquat pour mieux exercer notre travail. Je demande aux Dolisiens amoureux du football de venir investir dans notre centre. Cet investissement ne sera pas nul. Aux jeunes joueurs, je leur demande d'être stables là où ils évoluent. Rien ne sert de courir après les petits billets de banque que donnent les dirigeants véreux. La stabilité engendre le progrès.

Equateur Denis NGUIMBI

### FOOTBALL/CAN U-20

Les Diabes-Rouges ont entamé la compétition qui se déroule en Egypte, lundi 21 février, par une victoire aux dépens du Soudan du Sud (2-1).

EDUCATION

# Enfants de la rue, une bombe à retardement au Congo

A Brazzaville, il n'est pas rare de voir des enfants mendiant de l'argent sur une avenue passante, ou dormant sur des étals de marché le soir. Communément appelés enfants de la rue, ils étaient environ 800 dans la capitale en 2019, selon un recensement réalisé par l'association Repeir. Livrés à eux-mêmes, ces enfants semblent faire partie d'une autre planète, ne jouissant plus d'aucun des reconus par la Constitution congolaise.

Le pourcentage des enfants de la rue ne cesse de grimper. La croissance du taux de pauvreté des familles, due notamment à l'inflation des produits alimentaires, pousse certains parents à se séparer de leurs enfants, à les abandonner à la rue. Aussi étonnant que cela puisse paraître, des églises, des lieux de prière, sont aussi responsables de ce fléau. La popularisation du terme «*enfants sorciers*», accusés des malheurs qui arrivent dans leurs foyers, incite des adultes à jeter des enfants hors du cocon familial ou hors des lieux de prière. Entre mendicité, petits boulots ou vol, ces enfants désormais seuls face au monde, doivent se débrouiller pour se nourrir et subvenir à leurs autres besoins. Parmi eux, une étude réalisée en 2009 a répertorié 95% de garçons et 49,1% de filles. Souvent déscolarisés, ils représentent une bombe à retardement pour le pays, par leur manque d'éducation. Certaines ONG essayent d'apporter leur pierre à l'édifi-

ce, pour leur réinsertion sociale, à l'instar du Samusocial à Pointe-Noire, qui apporte une aide sanitaire, psychologique et éducative aux enfants de la rue depuis 2006 dans la ville océane. L'association affirme avoir hébergé 131 enfants en 2020. Mais l'on se demande souvent où se trouve l'Etat quant à l'avenir de ces enfants. Selon les articles 23 et 34 de la Constitution du 25 octobre 2015, «*le droit à l'éducation est garanti. L'égal accès à l'enseignement et à la formation professionnelle est garanti*»; «*L'Etat doit protéger les enfants et les adolescents contre l'exploitation économique ou sociale*». Ces enfants eux ne bénéficient plus d'une formation scolaire, encore moins professionnelle. Les frais d'inscription dans les écoles publiques, qui s'élevaient à plus de 7000 francs CFA pour le primaire, ne facilitent pas la scolarisation de ces enfants. Il fut pourtant un temps où l'école prenait des allures de gratuité au Congo. Le Congo fait face à une



Ces enfants semblent faire partie d'une autre planète

montée de la délinquance juvénile, marquée par plusieurs braquages, agressions à mains armées faisant de nombreuses victimes et d'une guerre des gangs dans les rues depuis quelques années. De bouche à oreilles, l'opinion publique affirme que plusieurs enfants de la rue devenus adultes continuent de faire partie de ces délinquants. Néanmoins, ces enfants sont eux-mêmes victimes d'agressions et d'abus de tous genres. Les filles tombent souvent enceintes avant leur majorité, ou contractent des MST (maladies sexuellement transmissibles). Dans certains pays africains comme le Rwanda, il existe plusieurs centres de réinsertion des enfants de la rue, où

des familles nucléaires sont constituées, permettant aux enfants de grandir dans un environnement favorisant leur épanouissement. Des allocations familiales et l'assurance maternité aident aussi les parents à mieux prendre soin de leurs enfants.

Dans un pays où les jeunes de moins de 20 ans représentent 55% de la population totale, où certains enfants sont livrés à eux-mêmes dès le plus jeune âge, le combat demeure long pour parvenir à une équité des droits et des chances, ainsi qu'à la résorption des problèmes de sécurité sociale les plus récurrents.

Sandra BAKOUIKA  
(Stagiaire)

GRAND MOULINS DU CONGO «G.M.C.»  
Société anonyme avec Conseil  
d'Administration  
Au capital de 150.000.000 F. CFA  
Siège social: Centre-ville, vers la Télévision  
Nationale Congolaise  
RCCM N° CG-PNR-01-2018-B14-00125.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 février 2022, enregistré à Pointe-Noire, sous le folio 044/1, N°477, les actionnaires de la société Grands Moulins du Congo ont décidé de transférer le siège social de ladite société.

Le siège qui était initialement fixé au centre-ville, vers la Télévision Nationale Congolaise, Pointe-Noire, République du Congo, est dorénavant transféré à l'immeuble Tangu Center, 1<sup>er</sup> étage, avenue Jacques OPANGAULT, en face du Lycée technique Poaty Bernard.

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et inscription au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG-PNR-01-2018-B14-000125.

Fait à Pointe-Noire, le 20 février 2023.

Pour avis.

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progress

ANNONCE LEGALE N°416/2023/BZ-C  
INSERTION LEGALE

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	29536 du 16-12-22	Sect P15, bloc 163 ; Pile 28 ; Sup : 337,28m2	47, RUE MPILA BIS (QUARTIER FLEUVE CONGO)	6-BZV	NGOUAPOPO Lindsay H. et KAMANGA WA KAMANGA K.
2	29535 du 16-12-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	D'AKANA MONGO Tsélane Dangak Franck
3	29229 du 22-09-22	Sect P13, bloc 189 ; Piles 02 et 09 ; Sup : 590,58m2	97-98, RUES FOULOUMOUERI-NTONKAMA	5-BZV	NDONGO YELET Chriss Hervé Loïck
4	14670 du 26-07-16	Sect J, bloc - ; Pile J338V ; Sup : 152,15m2	QUARTIER OCH	4-BZV	DJEMBO Solange Véronique Antoinette
5	27570 du 25-08-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 613.000,00m2 soit 61ha30a	INONI FALAISE	POOL	NTSIBA Florent
6	29740 du 20-01-23	Sect CJ, bloc 119 ; Pile 12 ; Sup : 410,42m2	RUE KOUSSOU (ZONE 3 POTEAUX)	9-BZV	MOTSAGNA Pulchérie
7	29753 du 24-01-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 720,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	EBOULABEKA née BONGHO Marie Claire
8	29754 du 24-01-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 360,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	EBOULABEKA André
9	29728 du 18-01-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 2.400,00m2	QUARTIER GASTON MPOUILLOU	POOL	BOBIANGA Fortuné Aurel L'Esperance
10	29158 du 18-09-22	Sect P8, bloc 99 ; Pile 12bis ; Sup : 299,39m2	77BIS, RFUE LOUOMO	4-BZV	IGBOKA CHIBUZO Paul
11	29721 du 17-01-23	Sect P8, bloc 104 ; Pile 7bis ; Sup : 269,17m2	53, RUE LOBY (QUARTIER MILANDO)	4-BZV	UGWU Anselem Ifeanyi
12	27113 du 06-05-21	Sect AT, bloc 24 ; Pile 21 ; Sup : 198,83m2	RUE MAMPOUYA BENJAMIN QUARTIER LA BASE	4-BZV	DIATOU Jayden Curtis Stedy
13	28402 du 15-03-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 662,73m2	8, RUE DE LA SOURCE (QUARTIER ITSALI)	7-BZV	DZON Patrice
14	27941 du 06-12-21	Sect P7suite, bloc 47 ; Pile 01 ; Sup : 604,08m2	RUE DE LA BARRIERE (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	Enfants NGANIE GOULOUBI
15	28202 du 08-02-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 380,00m2	QUARTIER ITATOLO (ZONE IBALICO)	9-BZV	MOBONDA NDAME Loïck Chance
16	29898 du 14-10-22	Sect C, bloc - ; Pile - ; Sup : 1.794,00m2	QUARTIER BOUTA	CUVETTE-OUEST	TCHICAYA Jean Baptiste Philippe
17	14086 du 30-03-16	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 800,00m2	KINTELE	POOL	MAHOUNGOU Gatiene
18	19819 du 28-12-18	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m2	KINTELE	POOL	MBEMBA Crudege Ercline
19	12343 du 29-04-15	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m2	KINTELE	POOL	OMVINI Daniel
20	29549 du 22-12-22	Sect P14, bloc 164 ; Pile 10 ; Sup : 366,63m2	2, RUE YAKANDZA	5-BZV	OPAH Daniel
21	28477 du 30-03-22	Sect CG, bloc 121 ; Pile 17 ; Sup : 221,13m2	123, RUE MPOUMAKO (IMPOH MANIANGA)	9-BZV	OTIOBANDA Richie Diane Cherule
22	28478 du 30-03-22	Sect CJ, bloc 113 ; Pile 7 ; Sup : 399,15m2	RUE BANTSIMBA (TROIS POTEAUX Q. 905 ITATOLO)	9-BZV	OTIOBANDA Rama Bergénie Espérance
23	19888 du 28-01-19	Sect AT, bloc 30 ; Pile 44 ; Sup : 388,69m2	23, RUE NGAMBIO LEONARD	4-BZV	MBOU NZILA Ginette Rolande
24	29304 du 18-10-22	Sect CK, bloc 31 ; Pile 9 ; Sup : 400,00m2	RUE LUTASSON (QUARTIER MASSENGO)	9-BZV	NGOUAYOULO KIMA Prospère
25	29824 du 07-02-23	Sect P8, bloc 133 ; Pile 15 ; Sup : 219,25m2	83, RUE SIBITI	4-BZV	BOMBETTE Sylvie Pascaline
26	29730 du 18-01-23	Sect P3, bloc 35, Piles 5-6 (ex.10) et 7 (ex.9), Sup : 1.203,29m2	104, RUE BATEKE	3-BZV	MBONGO KOUMOU Guérolé
27	29388 du 09-11-20	Sect CB, bloc 28 ; Pile 11 ; Sup : 216,87m2	31, RUE ABELA (Q.906 IMPOH MANIANGA)	9-BZV	KOCKO née EBOKE NGALA Judith Noëlle
28	29318 du 26-10-22	Sect P8, bloc 2 ; Pile 3 ; Sup : 235,58m2	3, RUE CONGO	4-BZV	NGOUNGA Lalys Roger
29	29514 du 13-12-23	Sect AT2, bloc 86 ; Pile 03 ; Sup : 301,81m2	105, RUE NGOUALA TABOULA (LA BASE)	7-BZV	NDELI née KAULI MAMOUNA Victorine
30	29585 du 27-12-22	Sect BF, bloc 02 ; Pile 20 ; Sup : 251,27m2	19BIS, RUE NGONDZI	9-BZV	LECKAKA née MILANDOU VOUALA Rancia Marciale
31	29726 du 17-01-23	Sect P7, bloc 88 ; Pile 9 ; Sup : 314,09m2	209, RUE VINDZA	4-BZV	ADOU Brunele Darlia
32	29101 du 25-08-22	Sect : Zone Rurale ; Sup : 600,00m2	VILLAGE DIEU LE VEUT	POOL	YIMBOU-DIA-NGOMA Médie Christaël
33	29100 du 25-08-22	Sect : Zone Rurale ; Sup : 742,73m2	VILLAGE DIEU LE VEUT	POOL	YIMBOU-DIA-NGOMA Médie Christaël
34	29102 du 25-08-22	Sect : Zone Rurale ; Sup : 749,09	VILLAGE DIEU LE VEUT	POOL	YIMBOU-DIA-NGOMA Médie Christaël
35	6321 du 07-02-11	Sect P5, bloc 30 ; Pile 6 ; Sup : 343,97m2	87, RUE OSSELE (MOUNGALI)	4-BZV	MBATENG Jules
36	29042 du 11-07-22	Sect P13, bloc 299 ; Pile 4 ; Sup : 128,10m2	18, RUE BOHOULOU (QUARTIER MOUKONDO)	4-BZV	THADDEES Rolli Privero Destin
37	29822 du 03-02-23	Sect Cl, bloc 26 ; Pile 7 ; Sup : 241,37m2	31, RUE MPANA (QUARTIER IMPOH MANIANGA)	9-BZV	NDZALABOMI Voglard Thares
38	29783 du 30-01-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 34.382,994m2	VILLAGE YIE	POOL	SAMBALA Paule Grace Espérance
39	20314 du 14-06-19	Zone Rurale ; Sup : 891.964,06m2 soit 89ha19a64ca	VILLAGE KEVANI	CUVETTE-OUEST	OBARAPhilippe et Enfants
40	29628 du 04-01-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 409,62m2	RUE MONTAMPA (QUARTIER UNIVERSITE DS NG)	POOL	ARAFAD OUMARA
41	28307 du 11-03-22	Sect P4, bloc 28 ; Pile 04 (ex.3) ; Sup : 304,21m2	56, RUE GAMBOMA	4-BZV	BUSHIDI FUNDI Maïsha Nunga
42	29752 du 24-01-23	Sect P14, bloc 67 ; Pile 14 ; Sup : 220,00m2	45, AVENUE MARIEN NGOUABI (Q.66 MIKALOU)	6-BZV	OKO Difrid Patrick Lassane
43	29735 du 19-01-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 677,07m2	QUAUARTIER LIFOULA	POOL	AMPIRI LIVIEWANTSIA Thècle Melaine
44	29795 du 02-02-23	Sect CG, bloc 108 ; Piles 16 et 17 ; Sup : 902,97m2	RUE EKONGO / MOUNDA (QUARTIER DOMAINE)	9-BZV	BITA Léocadie Angélique
45	29861 du 14-02-23	Sect P11, bloc 71 ; Pile 1 ; Sup : 378,00m2	1373, RUE MOUNZOMBO	5-BZV	ODZOUA Vincent DE Paul ROOVELT

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Gilbert MBANDZA  
Le Chef de Bureau,

Fait à Brazzaville, le 21 février 2023